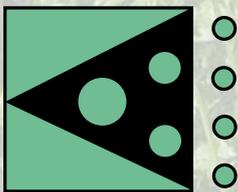


Rapport d'activité 2015

Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences



FNAMS

Sommaire

Edito

Présentation de la FNAMS

Activité technique

PhytoFNAMS	6
Accompagner les dossiers d'homologation	6
La FNAMS présente aux 12 ^{èmes} rencontres du COMIFER	7
Semences de céréales et protéagineux.....	8
Retour en force de l'ergot.....	8
Moissonneuses-batteuses :	
une base de données à disposition	9
Nématode de la féverole :	
les facteurs de risque sont mieux connus.....	9
Semences fourragères.....	10
L'andainage des fourragères	10
Le désherbage des fourragères : de l'expérimentation à l'homologation.....	11
Rouille sur les graminées porte-graine.....	12
Semis sous couvert : intérêt pour la qualité d'implantation et la maîtrise des adventices	12
Semences potagères	13
Irrigation de la chicorée annuelle porte-graine.....	13
La production de plants destinés à la reproduction	14
Mineuse du pois	14
Les punaises sur carotte porte-graine	15
Septoriose du persil : un OAD disponible pour positionner au mieux les interventions	15
Semences de betteraves.....	16
Essai Phoma	16
Impact des CIPAN sur l'implantation, le rendement grainier et la qualité de la betterave sucrière porte-graine repiquée..	17
Recherche d'alternative au diquat	17

Activité professionnelle

60 ans de semences Made in France	20
Rencontre annuelle des multiplicateurs européens	20
Journée des responsables professionnels 2015	21
PCAE, 1 ^{er} bilan de l'action de la FNAMS	21
Prémices d'un nouvel accord interprofessionnel dans la section fourragères	21
Assemblées générales des Unions Régionales	22
Un colloque sur l'eau et les semences	22
Forum des opportunités, une idée au succès grandissant	23
Réglementation BCAE (dérogation brûlage)	23
Une opération pilote en Isère pour lutter contre le campagnol des champs.....	24
Région Centre - Val de Loire, la filière semences et plants met les bouchées doubles.....	24
La défense syndicale du multiplicateur, un rôle important pour la FNAMS	25
La FNAMS présente à Tech et Bio 2015	25
Charte de coexistence 47.....	26
Contribution de la FNAMS à la Seed Conference	26
Réunion technique luzerne en Poitou-Charentes	26
Le programme «Nitrate autrement» en Pays de la Loire.....	27
Voyage de la section Betteraves en Italie.....	27
Mise en place de la commission économie fourragères Sud Est.....	27

Communication

2015 : année charnière du partenariat FNAMS - Terres Inovia....	28
Commissions techniques : le public au rendez-vous.....	28
Colloque IHSG en Chine	28
Bulletin Semences	29
De multiplicateurs à acteurs, la FNAMS devient réalisatrice !....	29
Des notes techniques pour diffuser l'information	29

Organisation

L'organisation professionnelle	30
Les stations FNAMS	32
Glossaire	

La France est toujours le premier exportateur mondial de semences, enregistrant une hausse de 3% de ses exportations. Le maintien de la France dans la compétition mondiale, dû au dynamisme des différents acteurs de la filière, doit rester une priorité.

Pour rester dans cette compétition mondiale, chaque acteur doit garder sa capacité de production et en particulier le premier maillon de la chaîne, qui est celui de la recherche et la sélection. La France compte actuellement une diversité d'acteurs en matière de sélection végétale : cette diversité permettra de maintenir les surfaces en multiplication de semences en France et de mettre sur le marché des variétés adaptées à la diversité des besoins de l'agriculture et de l'agroalimentaire français.



La Commission européenne doit présenter un avis sur le statut des nouvelles techniques de biotechnologies végétales, au regard de la directive relative aux OGM. La filière semences française ne résisterait pas à une impossibilité de déployer ces nouvelles techniques et l'ensemble des filières agricoles et agroalimentaires s'en trouveraient fortement impactées.

Malgré ces incertitudes, la FNAMS poursuit sa mission pour défendre les productions de semences et leur permettre de jouer un rôle de premier rang. Sur le plan technique, c'est faire évoluer les itinéraires techniques, tout en gardant la capacité de production, tant en quantité qu'en qualité. Sur le plan professionnel, c'est défendre les conditions de production ou encore essayer de motiver les jeunes pour reprendre le flambeau.

La communication de nos travaux constitue aussi un enjeu important. Il faut qu'elle soit adaptée aux besoins des multiplicateurs d'aujourd'hui.

Ce rapport 2015 retrace l'activité de notre fédération, je vous en souhaite bonne lecture.

Jean-Noël DHENNIN
Président de la FNAMS

Présentation

La Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences est une organisation professionnelle chargée de représenter les intérêts des agriculteurs multiplicateurs et d'élaborer des références techniques en production de semences.

Elle est organisée en sections par groupe d'espèces (céréales et protéagineux, fourragères, potagères, betteraves industrielles), les espèces maïs, oléagineux, plantes à fibres étant représentées au sein de la FNAMS par l'adhésion de leurs associations spécialisées (AGPM Maïs Semence, ANAMSO, FNPC, SNAMLIN).

Promouvoir la production de semences et défendre les agriculteurs multiplicateurs

La FNAMS participe activement à l'interprofession des semences (GNIS), avec un réseau de responsables professionnels impliqués, représentant les différentes espèces et régions. Elle contribue notamment :

- à la défense des rémunérations et des conditions de multiplication,
- à l'élaboration de références économiques,
- à l'évolution des réglementations touchant le secteur de la production de semences,
- à la promotion de la semence certifiée,
- à la mise en œuvre de conditions favorables au développement de la multiplication de semences en France,
- au soutien des agriculteurs multiplicateurs en cas de litige.

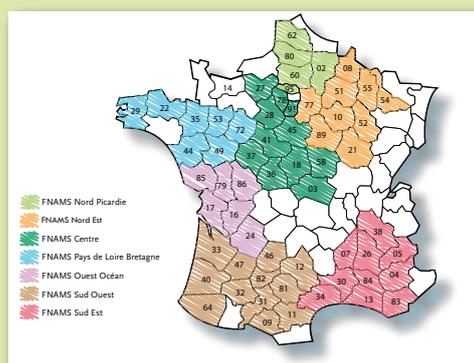
La FNAMS est un porte-parole des producteurs de semences auprès des autres organisations agricoles et des pouvoirs publics français et européens. Elle est membre du groupe semences du COPA COGECA. Elle est une association spécialisée de la FNSEA et entretient des relations étroites avec les autres organisations professionnelles agricoles (AGPB, AGPM, CGB, FOP,...).

Les actions professionnelles de la FNAMS sont financées par les cotisations des agriculteurs multiplicateurs de semences.

Réseau des professionnels

- 7 Unions Régionales
- 46 SAMS (syndicats départementaux)
- 230 professionnels actifs au sein des instances dirigeantes et des sections
- 4 associations adhérentes (AGPM Maïs Semence, ANAMSO, FNPC, SNAMLIN)

Carte des unions régionales



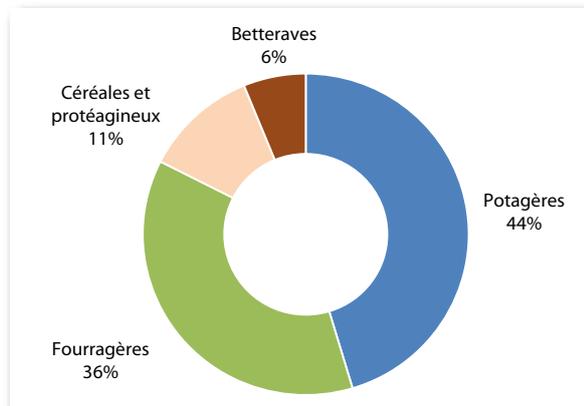
de la FNAMS

Etablir des références techniques en production de semences

L'équipe technique de la FNAMS, sur son réseau de 7 stations régionales implantées dans les bassins de production de semences, élabore des références technico-économiques en cultures porte-graine sur quatre groupes d'espèces : céréales et protéagineux, fourragères, potagères et betteraves industrielles. Elle étudie et met au point des itinéraires techniques et diffuse ses références localement auprès des agriculteurs multiplicateurs et des établissements semenciers.

La FNAMS est engagée dans de nombreux partenariats scientifiques avec les instituts techniques (Arvalis - Institut du Végétal, Terres Inovia, ITB, CTIFL, ITSAP, ITAB...), la recherche publique... Elle représente les productions de semences dans diverses instances telles que l'AFPP, l'AFPP, le GIS GC HP2E, Vegepolys... Elle a rejoint en 2014 les deux RMT « biodiversité et Agriculture » et « Diagnostic en santé du végétal », pilotés par l'ACTA.

Répartition du volume d'activité technique par groupe d'espèces (programme 2014-2015)



Le financement des actions est assuré majoritairement par l'interprofession, avec une contribution d'Arvalis - Institut du Végétal dans le cas des espèces fourragères (fonds CASDAR). La FNAMS a bénéficié également du soutien financier du Ministère en charge de l'agriculture (programmes CTPS / Casdar), de FranceAgrimer, des Régions Centre, Pays-de-la-Loire et Rhône-Alpes et de partenariat avec certaines Chambres d'Agriculture et avec Terres Inovia.

Réseau des salariés

- 7 stations régionales
- 42 salariés permanents dont 25 ingénieurs et techniciens
- 75% de l'activité consacrée aux actions techniques
 - Plus de 180 actions techniques
 - Une vingtaine d'actions de communication technique
- 25% de l'activité en appui au réseau des professionnels

Carte des stations FNAMS





Activité

La FNAMS a mené en 2015 un programme d'actions techniques consacré à la production de semences, dans un objectif de performance économique et environnementale. Les travaux ont porté sur 4 groupes d'espèces : semences potagères (44% de l'activité technique), semences fourragères (36%), semences de céréales et protéagineux (11%) et semences de betteraves industrielles (6%).

L'équipe technique de la FNAMS, composée de 25 ingénieurs et techniciens, est répartie sur 7 sites d'expérimentation dans les principaux bassins de production.

L'activité technique est menée dans le cadre d'un adossement à ARVALIS – Institut du Végétal. Les analyses de lots de semences récoltés dans les expérimentations sont confiées à LABOSEM pour le triage et l'analyse de la qualité germinative.

Un cadre interprofessionnel

L'orientation des programmes d'actions est définie dans le cadre des sections du GNIS, par des représentants des agriculteurs multiplicateurs et des établissements semenciers, avec la participation d'Arvalis - Institut du Végétal dans le cas des espèces fourragères.

Pour certaines actions, il est fait appel à des experts de la recherche publique (INRA, universités).

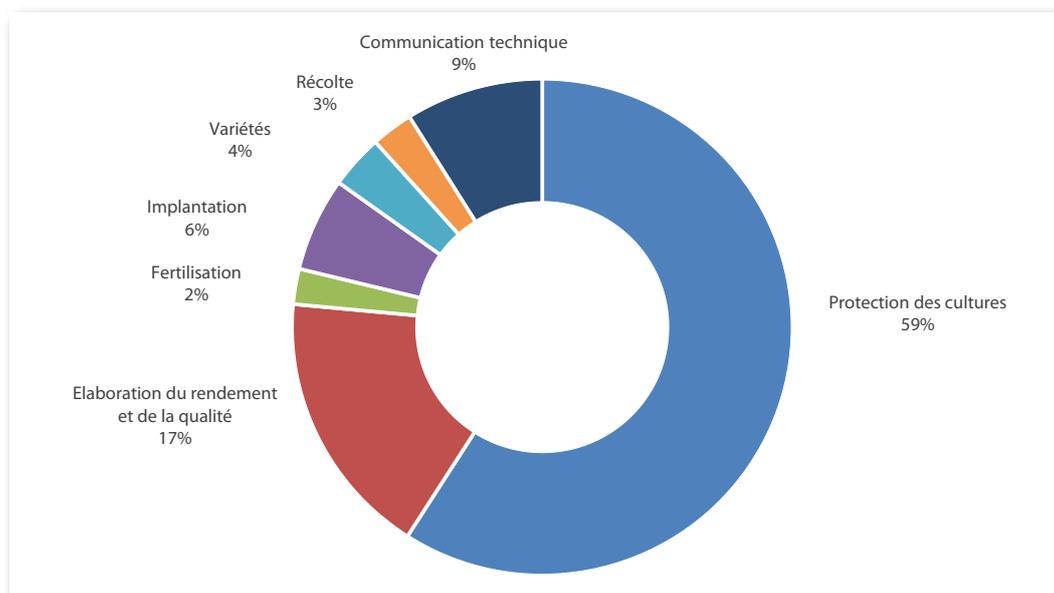
La protection des cultures : préoccupation majeure

Avec près de 60% du volume de l'activité, les problématiques de protection des cultures occupent une place prépondérante au sein de l'activité technique

de la FNAMS, reflet de difficultés croissantes compte tenu de la disparition de nombreuses molécules et de la nécessité de mettre au point de nouvelles solutions et méthodes de lutte. Les problématiques de désherbage, cruciales pour la compétitivité et la qualité des productions et particulièrement stratégiques en fourragères et potagères, représentent à elles seules 20% de l'activité globale. Les actions visent à expérimenter des produits en vue de leur homologation sur ces espèces mineures, et à tester des méthodes de lutte combinant désherbage chimique et mécanique. La lutte contre les maladies et ravageurs, autre préoccupation majeure, conduit à tester de nouvelles solutions et à mettre au point des outils de raisonnement des pratiques.



Répartition du volume d'activité par axe de travail (programme 2014-2015)



Diffusion des résultats

Les actions réalisées en 2015 ont fait l'objet de réunions de restitution dans le cadre des sections du GNIS et de rapports détaillés par groupe d'espèces, diffusés aux agriculteurs et techniciens de production des établissements semenciers. Ces rapports sont disponibles sur demande : FNAMS - Impasse du Verger - Brain sur l'Authion - 49800 LOIRE - AUTHION.

PhytoFNAMS

Jusqu'à maintenant, il était impossible pour les agriculteurs multiplicateurs et les techniciens prescripteurs de connaître au jour le jour les produits autorisés sur cultures porte-graine, dans le cadre des usages mineurs.

PhytoFNAMS est le nouveau site internet mis en ligne par la FNAMS en avril 2015. Son intérêt est de recenser tous les produits autorisés sur chacune des espèces porte-graine, potagères, PPAMC et florales, légumineuses fourragères, graminées fourragères et à gazon et betterave industrielle et fourragère. Il s'agit d'un très grand nombre d'espèces, déployées sur de surfaces limitées et correspondant aux 2 400 couples espèces/bio agresseurs. Ce sont près de 200 produits qui sont répertoriés, herbicides, fongicides, insecticides, substances de croissance, pour la plupart autorisés sur plusieurs des 700 usages porte-graine.

PhytoFNAMS est en accès libre. Il suffit, lors de la première consultation, de créer un compte personnel avec un formulaire accessible depuis la



page d'accueil, dont tous les champs doivent être remplis. La recherche des produits homologués est permise en sélectionnant quatre menus déroulants : le groupe d'espèces, l'espèce, le type de produit et le type de traitement. Une fois ce choix effectué, la liste de tous les usages correspondant à la recherche apparaît en bas de l'écran : il suffit alors de cliquer sur la ligne correspondante pour accéder à la liste des produits autorisés pour l'usage recherché. Un lien internet permet d'accéder à la page du produit concerné sur le nouveau site ephy de l'ANSES.

Ce site délivre une information strictement réglementaire et permet de connaître en temps réel les homologations en vigueur d'une manière simple et rapide.

Il est aussi consultable sur smartphone. Il est mis à jour en permanence. Lors d'une nouvelle autorisation ou lorsque les conditions d'emploi sont modifiées ou encore lorsqu'un produit est supprimé, la FNAMS vérifie les données à partir de la lettre de décision de l'ANSES et intègre la nouvelle information.

Accompagner les dossiers d'homologation

L'ANSES est maintenant en charge de la délivrance des AMM, en plus de l'évaluation des dossiers d'homologation. Pour cela, elle a créé la DAMM, Direction des Autorisations de Mise en Marché, qui a en même temps le rôle de recevoir les demandes en amont, de vérifier la conformité des dossiers puis de les mettre dans le circuit de l'évaluation.

Des interlocuteurs ont été nommés pour chacune des filières, les cultures porte-graine étant regroupées avec les grandes cultures. Des contacts ont été pris en 2015 et une feuille de route a été rédigée en commun dans l'objectif de faciliter le circuit d'information et prendre en compte les spécificités des cultures porte-graine.

Plusieurs points d'amélioration ont été identifiés, tels que l'application par les firmes du nouveau

catalogue des usages, la traçabilité et le devenir des dossiers transmis par la FNAMS aux firmes, le paramétrage des modèles qui ne sont pas toujours adaptés pour de petites surfaces.

C'est la FNAMS qui rédige les dossiers d'homologation sur cultures porte-graine dans le cadre des usages mineurs. Elle transmet aux firmes les différents éléments nécessaires à la demande d'autorisation de mise en marché qui est ensuite envoyée à l'ANSES. Dans le cadre de l'article 51 du règlement 1107/2009, un nouveau format de dossier est dédié aux usages mineurs et permet de transférer la responsabilité de l'application à l'utilisateur. Cette nouvelle procédure nécessite cependant de disposer d'éléments de l'analyse de risques réalisée par la firme.

La FNAMS présente aux 12^{èmes} rencontres du COMIFER

Le COMIFER (Comité Français d'Etude et de Développement de la Fertilisation Raisonnée) est un pôle d'échange et de concertation entre tous les acteurs (recherche, enseignement, développement, acteurs économiques et pouvoirs publics) pour partager les connaissances sur la nutrition des cultures et les cycles des éléments nutritifs. Le COMIFER a pour but principal de produire des méthodes de raisonnement de la fertilisation toujours plus précises au service de l'agriculture et de la collectivité. La FNAMS est membre de cette association.

Sur le site internet du COMIFER (www.comifer.asso.fr) de nombreuses références et publications sur la fertilisation sont disponibles en libre accès. Des fiches cultures porte-graine ainsi que le référencement du besoin en azote des cultures porte-graines sont notamment téléchargeables à partir de ce site.

En novembre dernier, les 12^{èmes} rencontres de la fertilisation raisonnée et de l'analyse se sont déroulées à Lyon. Ces rencontres, organisées tous les deux ans par le COMIFER et le GEMAS (Groupement d'Etudes Méthodologiques pour l'Analyse des Sols), avec la participation de l'AFES (Association Française de l'Etude des Sols), ont rassemblé en 2015 plus de 430 congressistes. L'intention de cet événement est de faire partager les derniers résultats scientifiques et techniques dans le domaine de la fertilisation. La FNAMS a participé à ces rencontres et y exposait un poster (voir ci-dessous).



Semis de fétuque élevée porte-graine sous couvert de légumineuse : Quels impacts pour la graminée ?

La fétuque élevée porte-graine

C'est l'une des espèces de graminées les plus cultivées pour la production de semences en France (1964 ha en 2014, GNIS). Cette culture pérenne (2 à 3 récoltes) est implantée soit sous couvert de céréales (automne ou printemps) ou de proutégieux (printemps), soit en sol nu à la fin de l'été. Quel que soit le mode d'implantation, la première récolte des semences a lieu en juin / juillet de l'année suivante. Parmi les couverts utilisés, le pois de printemps est l'un des mieux adaptés (Deneubourg, 2005). Cette légumineuse assure une grande régularité d'implantation ainsi que l'économie d'une fertilisation azotée pendant la phase d'installation de la graminée porte-graine sous couvert. Pour le cycle grainier, l'effet de la légumineuse sur l'alimentation azotée de la graminée est peu référencé.

Objectifs

Evaluer les économies d'azote possibles pendant la phase de production grainière d'une graminée porte-graine implantée sous couvert de légumineuse.

Dispositif

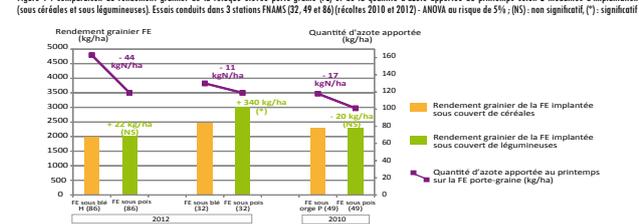
Un dispositif en blocs (4) avec 2 modalités d'implantation (sous légumineuses et sous céréales) a été mis en place sur plusieurs stations expérimentales de la FNAMS entre 2009 et 2012. Le semis du couvert et de la porte-graine sont réalisés en simultané, à l'automne ou au printemps avec le couvert céréales, ou au printemps avec le couvert proutégieux. Au printemps de l'année suivante, la fertilisation azotée de la fétuque élevée porte-graine (besoin en azote de 160 kg/ha, Cesari, 2009) est calculée selon la méthode du bilan.

Résultats

La fertilisation azotée de la graminée est réduite de 11 à 44 kg/ha pour les modalités issues d'un couvert de pois de printemps par rapport au couvert céréales (figure 1). Le reliquat sortie hiver est similaire après les 2 types de couvert. La différence de l'apport s'explique par le poste Mr (minéralisation des résidus de culture du précédent). Dans toutes les situations, le nombre d'épis compté à floraison est significativement supérieur dans la fétuque élevée issue d'un couvert pois par rapport au couvert céréales (variation entre 17 et 39%). Après un couvert de pois, le rendement de la fétuque élevée est soit égal, soit supérieur à celui observé derrière céréale. En 2012, sur l'essai de la station de Brin (49).

La fétuque derrière pois a obtenu un rendement tout à fait satisfaisant (213 kg/ha) (résultat non présenté). En revanche, il a été impossible de récolter la fétuque derrière céréales à cause d'une mauvaise qualité d'implantation de la porte-graine. Pour une même quantité d'azote absorbée par la fétuque élevée issue d'un couvert de pois (par rapport à un couvert de céréales), le rendement grainier est globalement meilleur (+10 à +20 %). Cela peut s'expliquer par de meilleures conditions générales d'installation de la fétuque (hétérogénéité, enracinement...). Favorisées à l'expression d'un haut rendement grainier. De nombreux essais de la FNAMS ont mis en évidence cette qualité d'installation de la graminée sous pois.

Figure 1 - Comparaison du rendement grainier de la fétuque élevée porte-graine (FE) et de la quantité d'azote apportée au printemps selon 2 modalités d'implantation (sous céréales et sous légumineuses). Essais conduits dans 3 stations FNAMS (32, 49 et 86) (récoltes 2010 et 2012) - ANOVA au risque de 5% ; (NS) : non significatif, (*) : significatif



Culture du couvert	FE sous céréales	FE sous pois proutégieux
Année n (couvert récolté en 2011)		
Rendement du couvert (t/ha)	71	44
Prix hors aide (€/t)	170	196
Quantité d'azote apportée (kg)	220	0
Prix N ammoniacal (€/kg)	0,94	0,94
Chiffre d'affaires : culture couvert moins fertilisation N (€/ha)	1 094 €	862 €
Année n+1 (FE porte-graine récoltée en 2012)		
Rendement FE (kg/ha)	20,8	24,1
Prix des semences payées (€/kg)	150	100
Prix ammoniacal (€/kg)	0,98	0,98
Chiffre d'affaires : FE porte-graine moins fertilisation N (€/ha)	2 226 €	2 614 €
Moyenne du chiffre d'affaires moins fertilisation N sur 2 ans (€/ha)	1 640 €	1 738 €

Conclusion

Le bilan économique de la fétuque élevée porte-graine, à l'échelle de la rotation et en se focalisant sur le poste « fertilisation azotée », est sensiblement en faveur du couvert pois (+78 €/ha). Par ailleurs, le bilan environnemental est quant à lui très favorable à ce couvert avec une économie de 170 kg/ha sur les 2 années. Pour des apports sous forme d'ammoniacal, on estime une réduction des émissions de gaz à effet de serre d'environ 1 t d'équivalent CO₂ et de 8 070 MJ/ha (valeurs GESTIM, Goc et al., 2010).

Conclusion

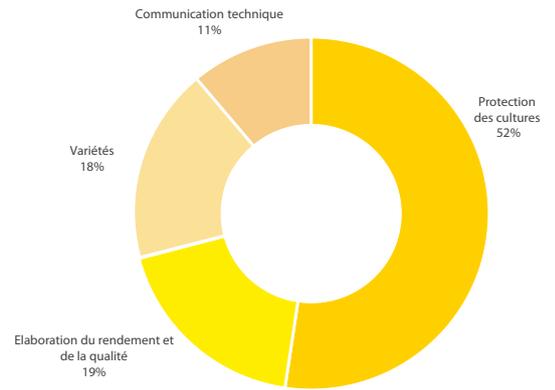
La qualité d'implantation des graminées porte-graine est une étape clé pour l'obtention d'un bon niveau de rendement grainier. L'implantation de la fétuque élevée porte-graine sous couvert de pois est un exemple intéressant et original mentionné en faveur de la réduction des proutégieux dans les systèmes de culture. L'intérêt et la faisabilité d'autres types de couverts sont actuellement à l'étude avec notamment l'implantation sous mois ensoleillé d'une légumineuse ou d'une graminée porte-graine.

Poster de la FNAMS exposé lors des 12^{èmes} rencontres du COMIFER - Semis de fétuque élevée porte-graine sous couvert de légumineuses : quels impacts pour la graminée ?

7

Semences de céréales et de protéagineux

Les actions techniques menées sur semences de céréales et protéagineux visent à établir les références spécifiques aux productions de semences, dans le but de contribuer à maintenir un haut niveau de qualité germinative, sanitaire ou de pureté. Elles portent sur la maîtrise de la qualité sur le porte-graine, mais aussi lors des étapes ultérieures du process de fabrication des lots. La lutte contre les bioagresseurs représente 52 % du volume d'activité, avec notamment un volet important consacré à la maîtrise des maladies (ergot, carie, fusarioses).



Part des différents thèmes d'études conduits en production de semences de céréales et protéagineux à la FNAMS (programme 2014-15)

Dans le domaine des protéagineux, un nouveau partenariat a été établi en 2015 avec TERRES INOVIA. Le partenariat porte principalement sur l'expérimentation de nouvelles variétés et la lutte contre les bioagresseurs.

Retour en force de l'ergot



L'ergot (*Claviceps purpurea*) est réapparu progressivement dans les parcelles de céréales à paille durant les dix dernières années. Au cours des années de récolte 2014 et 2015, une enquête sur lots de semences bruts de blé tendre a été menée pour établir les niveaux de présence de sclérotés d'ergot dans les lots après récolte (avant triage). Les résultats (tableau ci-dessous) montrent sans surprise que les variétés hybrides sont les plus touchées, avec 88 et 63% de lots contenant de l'ergot respectivement pour 2014 et 2015. Les variétés lignées sont beaucoup moins affectées, avec tout de même 10% des lots touchés.

Les secteurs les plus touchés sont le Centre et le Nord-Est de la France, suivis des secteurs Nord-Picardie et Ouest. Les régions du sud apparaissent pour le moment très peu touchées par l'ergot.

Enquête ergot sur lots bruts de blé tendre - % de lots avec ergot en 2014 et 2015, et taux de sclérote dans les lots touchés

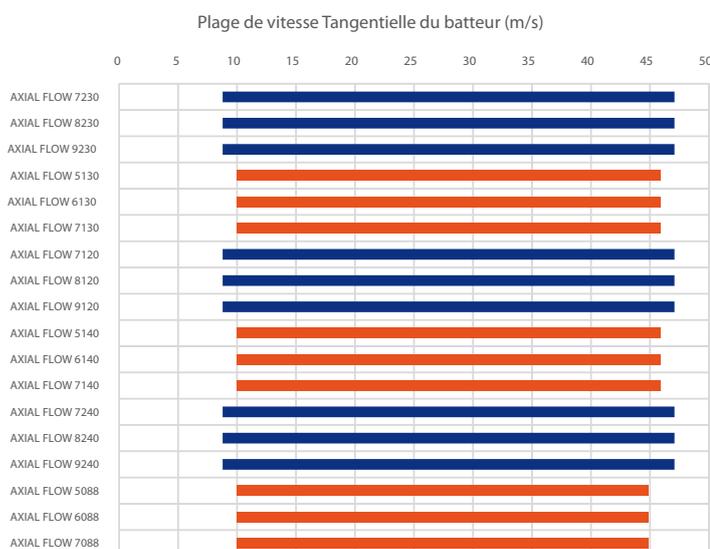
	Nombre de lots analysés		% lots avec ergot		Sclérotés (ou fragments) / 500g (sur lots avec ergot)	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Variétés hybrides	33	57	88	63	34	4
Variétés lignées	243	246	12	7	8	1

Moissonneuses-batteuses : une base de données à disposition



Le service technique de la FNAMS a créé une base de données concernant les caractéristiques techniques des moissonneuses batteuses. Ces données sur toute la gamme 2014 permettent de rassembler les informations sur les différentes séries pour chacun des constructeurs et les comparer entre elles. Des graphiques comparatifs entre séries d'une même marque permettent par exemple d'identifier les rotations périphériques de chaque rotor ou batteur d'une moissonneuse. L'intérêt est d'aider le multiplicateur de semences à bien choisir son équipement de série ou les options en fonction de ses productions multipliées sur l'exploitation.

Exemple des plages de réglage de vitesse du batteur pour les modèles Case IH



Nématode de la féverole : les facteurs de risque sont mieux connus

Le nématode de la tige sur féverole (*Ditylenchus Dipsacii*) est un ravageur pouvant occasionner de fortes pertes de rendement. Il est transmis par le sol, mais aussi par les semences, et c'est la raison pour laquelle il est important de maîtriser ce parasite en production de semences.

La principale mesure mise en œuvre aujourd'hui consiste à écarter les lots contaminés du circuit semences, mais il est également important de chercher à maîtriser sa présence en parcelle de multiplication.

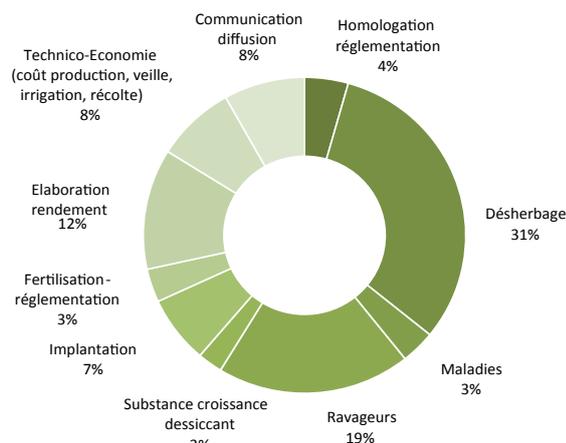
La FNAMS a mené une enquête agronomique durant 4 années (2011 à 2014, 157 parcelles suivies), qui a permis de montrer que :

- Le taux de parcelles (ou lots) contaminées est relativement stable (10%),
- Le principal facteur de risque est lié à la fréquence de retour en féverole sur la parcelle (le risque devient important si plus de 2 cultures de féverole en 10 ans),
- Le second facteur de risque est lié à la teneur en argile de la parcelle. Les parcelles à forte teneur en argile, se resuyant mal, ou mal drainées sont les plus à risque.
- Enfin, l'utilisation de semences saines constitue le 3ème facteur important.

Les travaux se poursuivent actuellement dans le but de mieux comprendre la durée de vie du nématode dans le sol, et à évaluer l'impact de plantes de service.

Semences fourragères

Les actions techniques concernent en priorité la protection des cultures, et la maîtrise des adventices en tout premier lieu. La lutte contre les ravageurs est également très importante, notamment autour des problématiques campagnols et coléoptères des légumineuses. En parallèle des tests de protection insecticides, de nouvelles techniques alternatives sont étudiées comme la sémiachimie contre le tychius de la luzerne. Les études sur l'implantation sous couvert continuent d'apporter d'intéressantes perspectives en combinant maîtrise des adventices et diminution des charges de production. L'important travail d'enquête sur les coûts de production s'est achevé en 2015 avec la publication de références économiques pour les 8 principales espèces multipliées en France.



Part des différents thèmes d'études conduits en production de semences de fourragères à la FNAMS (programme 2014-15)

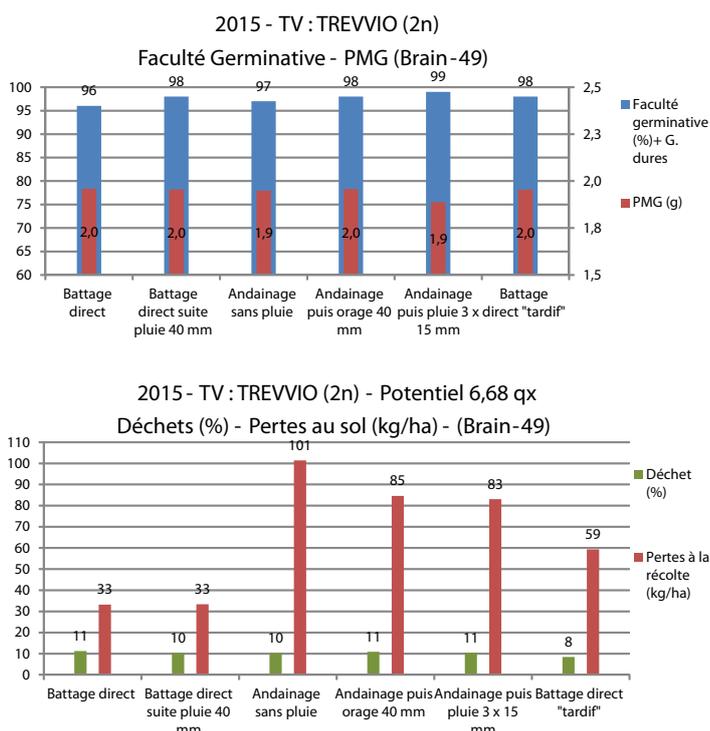
L'andainage des fourragères

Face aux incertitudes concernant le devenir du diquat et l'absence d'autres produits efficaces pour dessiquer avant récolte, en particulier les légumineuses, la FNAMS a engagé depuis plusieurs années des études sur la technique du fauchage-andainage. Plusieurs multiplicateurs de semences ont adopté cette technique pour récolter leurs fourragères et apprécient cette solution alternative tant sur le plan technique qu'économique. Les travaux du service technique de la FNAMS sont poursuivis chez les agriculteurs afin de référencer différentes approches techniques et matérielles. En station, des essais sont menés, pour évaluer en particulier le risque de pertes au sol et l'incidence sur la qualité du lot lors de conditions climatiques défavorables précédant la récolte. Des apports d'eau par irrigation pour simuler la pluie sur les andains ou sur la culture sur pied avant récolte sont réalisés et l'impact de ces conditions est analysé.

Effet d'une simulation de pluie sur la récolte du Trèfle Violet



Le fauchage-andainage des fourragères devient une pratique courante et la récolte en est grandement facilitée



Le désherbage des fourragères : de l'expérimentation à l'homologation

En vue de respecter les normes de certification, la maîtrise des adventices reste une priorité majeure en productions de semences fourragères.

En 2014-2015, 44 essais herbicides ont été réalisés par la FNAMS dont la majorité sert à constituer des dossiers de demande d'homologation de produits phytosanitaires. Parallèlement, la FNAMS conduit des essais de désherbage mécanique ou associant le chimique et le mécanique, dans les parcelles d'agriculteurs et dans certaines stations FNAMS équipées de bineuses, herse étrille, houe rotative.

Pour les graminées, les principales expérimentations portent sur la lutte contre les graminées adventices, notamment le contrôle des ray-grass adventices dans les cultures de fétuque élevée. En 2015, les recherches ont porté également sur l'amélioration de la lutte contre les dicotylédones sur ray-grass anglais suite à la perte d'homologation de produits efficaces sur pensées et véroniques.

De nouvelles homologations ont vu le jour en 2015 / 16 avec l'autorisation de mise en marché de CENTURION 240 CE sur fétuque rouge et ovine porte-graine ainsi que FENOVA SUPER sur fétuque élevée et ray-grass porte-graine. Et dernièrement, AXIAL PRATIC est venu renforcer les solutions anti-graminée sur fétuque rouge et ovine porte-graine.

En légumineuses, les expérimentations portent sur la recherche de nouvelles solutions de désherbage sur vesces, et sur d'autres espèces plus mineures comme la gesse, le fenugrec. Le dossier d'homologation de CENTIUM 36 CS est en cours sur vesces.

Sur trèfles et luzerne semés en fin d'été, les essais portent sur la recherche de nouvelles solutions complémentaires compte tenu d'un contexte d'utilisation plus restrictif sur certains produits de références.

Dans le même temps, des problématiques ciblées ont fait l'objet d'essais spécifiques, comme la lutte contre le rumex dans le trèfle violet, la lutte contre la bardane dans la luzerne.

Sur luzerne installée, les expérimentations ont permis de bien caler l'usage du metsulfuron mais son homologation se trouve retardée. D'autres herbicides sont en tests ; l'efficacité des programmes a également été travaillée en 2015 afin d'améliorer la maîtrise des adventices sur tout le cycle végétatif.



Essai lutte contre le rumex dans le trèfle violet (35)

Rouille sur les graminées porte-graine

Les graminées porte-graine peuvent subir des attaques de rouilles à partir de la fin de la montaison. Les ray-grass anglais sont les plus concernés et la rouille noire (*Puccinia graminis*) qui les colonise peut occasionner jusqu'à 80% de perte de rendement. Cette rouille se développe avec des températures supérieures à 20°C et des conditions humides. La lutte repose depuis plusieurs années sur un réseau de biosurveillance mis en place dans quelques stations FNAMS. Dès l'arrivée des 1^{ères} pustules, un bulletin d'information est envoyé aux techniciens des établissements multiplicateurs qui relaient l'information vers les agriculteurs multiplicateurs.

Les principales spécialités fongicides utilisées pour lutter contre la rouille noire sont issues de la gamme céréales. Ces dernières années, bien que de récentes homologations aient été obtenues, les restrictions d'emploi se sont multipliées. Le nombre d'applications est, pour la plupart des produits, limité à une par campagne. Certaines spécialités sont mêmes interdites d'utilisation en cas de consommation des pailles par les animaux d'élevage. La FNAMS poursuit ses efforts pour offrir de nouvelles solutions aux agriculteurs multiplicateurs de semences.



Plusieurs rouilles peuvent se développer sur ray-grass anglais. La rouille noire est la plus préjudiciable : pustules caractéristiques, assez grandes, couleur brun-roux

Semis sous couvert : intérêt pour la qualité d'implantation et la maîtrise des adventices

Un programme d'étude (IMPLANPRAIRIES) dédié à l'implantation des fourragères (en production de semences et en usage prairial) a été conduit durant 5 années (2011-2015) en collaboration entre les Chambres d'agriculture des Pays de la Loire et la FNAMS, soutenu financièrement par la Région.

Les techniques d'implantation des cultures fourragères porte-graine sont diversifiées mais les conséquences de la conduite de certaines associations ne sont pas toujours bien évaluées à l'échelle pluriannuelle et sur l'ensemble des critères : techniques, environnemental et économique. Dans cette étude un regard particulier a été porté sur la maîtrise des adventices, facteur clé de la réussite de ces productions.

L'exemple illustré dans le tableau 1 montre que l'implantation du trèfle violet sous couvert de blé (objet T4, en semis décalé au printemps) ne perturbe pas le rendement de la céréale et génère ensuite une conduite du trèfle simplifiée (2 traitements herbicide au lieu de 4 pour le semis d'été en sol nu, objet T1). Dans cet exemple, le rendement du trèfle violet a cependant été légèrement affecté du fait d'un excès de croissance végétative, néfaste en été humide comme cela a été le cas en 2014.

Au plan économique l'écart de rendement est plus que compensé par l'écart de charges directes.



Un trèfle violet implanté sous blé sera plus facile à désherber grâce à sa bonne implantation, très concurrentielle des adventices dès l'automne qui suit la récolte de la céréale

Principaux résultats observés sur 2 modalités avec trèfle violet porte-graine récolté en 2014

Modalités	Rendt (q/ha)	IFT herbi μ (nb trait.)	Note adventices**		Charges directes*** (semis + désherbage)
			mars-14	mai-14 (après précoupe)	
T1 – blé solo puis semis TV sol nu fin d'été (référence)	6,64 a	3,6 (4 tr.)	31,1	6,3	386 € /ha (141 + 245)
T4 – blé hiver avec semis TV décalé printemps	5,26 b	1,3 (2 tr.)	21,3	2,3	137 € /ha (34 + 103)

* IFT : Indice de Fréquence de Traitement = somme des doses appliquées (l ou kg /ha) / doses homologuées

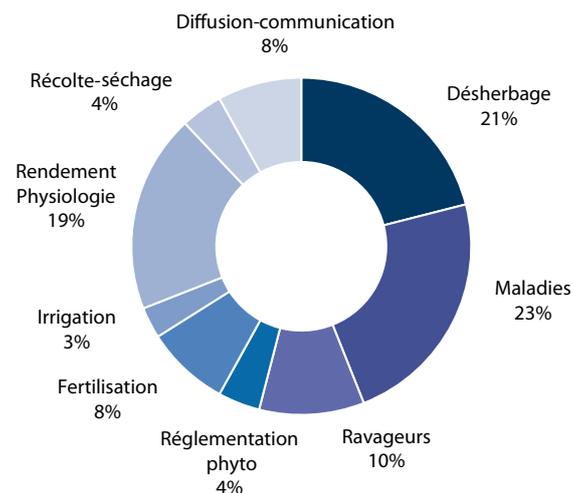
** Note adventices = somme des notes attribuées pour chaque adventice observée, selon échelle de Barralis (0 à 7)

*** Somme des charges directes (intrants + mécanisation + main d'œuvre) pour les 2 principaux postes choisis

Ces résultats ont été présentés lors du colloque GIS HP2E « Comment maîtriser les adventices dans de nouveaux contextes de production ? » à Paris le 15 décembre 2015.

Semences potagères

Le programme technique sur les productions de semences potagères étudie de nombreuses thématiques sur plus de quinze espèces potagères et florales. L'axe prioritaire reste la protection des cultures, avec les différents volets que sont la connaissance des bio-agresseurs, la recherche de solutions de protections chimiques ou alternatives, l'intégration de ces diverses solutions dans une protection intégrée des cultures et la diffusion. Les deux-tiers du programme sont consacrés à cet axe. Le troisième tiers est consacré aux études agronomiques ou agro-physiologiques (fertilisation, irrigation, pollinisation, techniques de récoltes...).



Part des différentes thématiques d'études conduites en production de semences potagères à la FNAMS (programme 2014-15)

Irrigation de la chicorée annuelle porte-graine

La chicorée annuelle porte-graine est une culture exigeante en eau qui souffre rapidement d'un déficit hydrique et la pratique agricole est très diverse. Aussi il était nécessaire d'acquérir des références expérimentales sur les phases sensibles de la culture ainsi que sur les stratégies d'irrigation. La FNAMS a conduit, pendant trois années (2013-2015), un essai sous la serre parapluie de la station d'Etoile-sur-Rhône (26). Plusieurs régimes hydriques ont été testés sur cet essai. Des sondes tensiométriques à 30 et 60 cm de profon-

deur ont permis de suivre l'état hydrique du sol et de raisonner le déclenchement le 1er apport d'eau. Entre montaison et fin floraison, la culture apparaît sensible au stress hydrique. Néanmoins pendant cette phase, la chicorée annuelle porte-graine ne semble pas valoriser des apports d'eau trop fréquents : 3 apports de 30 mm ont été suffisants en 2015. Le stade de déclenchement du premier apport à mi-montaison semble bien adapté à la culture.



Essai 2015 irrigation – chicorée annuelle porte-graine – Serre parapluie de la station d'Etoile-sur-Rhône (26)

La production de plants destinés à la reproduction

La production de plants destinés à la reproduction est réalisée sur de petites surfaces et confrontée à de nombreux usages orphelins. Cela concerne l'ail et l'échalote, les bulbillés d'oignon, le fraisier, la lavande ainsi que tous les plants de légumes destinés aux marchés amateur et professionnel.

Les responsables de leurs associations représentatives ont sollicité la FNAMS pour les appuyer dans le montage de dossiers d'homologation et disposer ainsi de nouvelles solutions autorisées de protection de ces cultures dans le cadre des usages mineurs.

La FNAMS dans le cadre de la section semences potagères du GNIS et en lien avec la DGAL, a constitué un groupe de travail qui se réunit 3 à 4 fois par an. Un diagnostic des différents problèmes rencontrés a été posé, des produits susceptibles de répondre aux besoins ont été identifiés et des contacts ont été pris avec les firmes pour le montage des demandes d'autorisation de mise en marché. En complément, des expérimentations sont mises en place à la demande de Prosemail sur la recherche de nouvelles solutions de désherbage de l'ail semences et sur la protection fongicide contre la rouille et la fusariose.

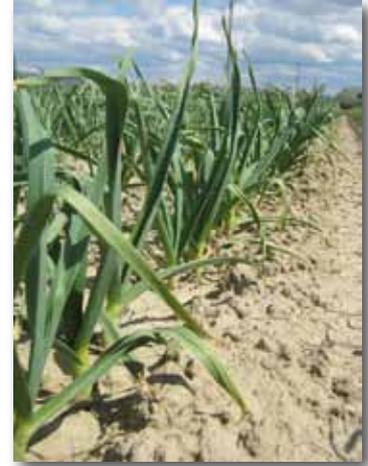


Photo : Héliène Humyadi

Mineuse du pois : une piste à venir

Les mineuses regroupent les insectes responsables de mines sur les feuilles. Dans cette catégorie de ravageurs, il y a des lépidoptères et surtout des diptères. Les mouches mineuses sont nombreuses et appartiennent à des familles différentes. Cependant, la majorité des mouches responsables des mines appartient à la famille des Agromyzidae dont certaines sont réglementées. L'impact de ces mouches mineuses sur nos cultures porte-graine est épisodique. Elles sont absentes certaines années et sont incontrôlables d'autres années sans réelle explication.

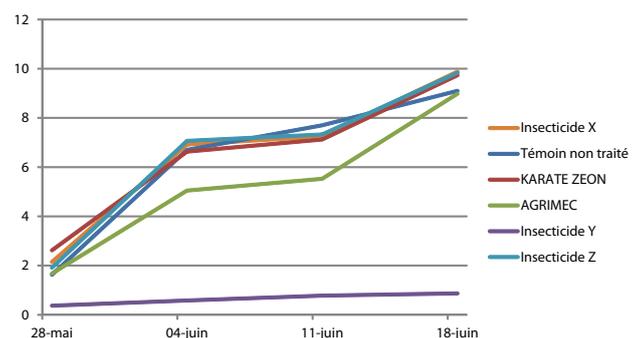
Le pois potager porte-graine est aussi concerné par des attaques de mineuses détruisant le feuillage jusqu'aux boutons floraux voire même jusqu'à impacter les gousses et donc le rendement même si aucun chiffre n'est disponible dans la bibliographie.

En 2012, les multiplicateurs de semences de pois potager ont été confrontés à ces attaques de mineuses. Ils étaient désorientés face à l'étendue des dégâts et à la progression du ravageur dans la culture. Suite à 2012, un suivi de parcelles a été mis en place par la FNAMS pendant 2 ans. La pression mineuse a été faible mais ce suivi de parcelles a tout de même permis d'identifier la mouche responsable : *Phytomyza horticola* et la période à risque.

Ce travail s'est poursuivi en 2015 avec un essai implanté en Beauce. Cinq insecticides ont été testés et positionnés en début de vol de la mouche. 2015 a été une année favorable à la mineuse et les dégâts ont été importants. Une perte de 8 % dans le témoin non traité a été constatée.

Sur les cinq insecticides, l'un d'entre eux a été particulièrement performant et a permis de réduire fortement les attaques (voir graphique). Il s'agit d'un insecticide encore sous numéro et d'une nouvelle famille chimique. Son dossier de demande d'autorisation sur cultures porte-graine est en cours. Cet essai sera reconduit en 2016.

Pois potager : nombre d'étages foliaires /plantes atteintes par la mineuse en fonction du produit testé (2015)



Les punaises sur carotte porte-graine

Le bilan de quatre années d'essais de la FNAMS montre que les attaques de punaises des genres *Orthops* et *Lygus* sont particulièrement néfastes à la germination des semences de carotte. Les pertes peuvent aller de 10 à 40 points. Les attaques de ces punaises ayant principalement lieu pendant la floraison et le remplissage des graines, des essais sont conduits pour tester différentes stratégies d'interventions. L'objectif est d'éviter de traiter quand les insectes pollinisateurs sont en activité et quand la pression du ravageur ne l'impose pas.

Actuellement le seuil de nuisibilité est établi à 5 punaises/ 50 ombelles (comptage obtenu en frappant 50 ombelles au hasard dans la parcelle sur une feuille blanche et en comptabilisant les punaises extraites).



Un adulte de *Lygus* sur une ombelle en remplissage

Septoriose du persil : un OAD disponible pour positionner au mieux les interventions...

La septoriose est une maladie foliaire importante sur les cultures d'Apiacées porte-graine du fait de sa transmission aux semences. Cette maladie est courante sur céleri et persil mais les champignons responsables des symptômes sont différents tout en appartenant au même genre *Septoria*. Un OAD (outil d'aide à la décision), SEPTOCEL, a été créé dans les années 1960 pour piloter les interventions fongicides sur céleri. Même si les champignons sont différents, leurs conditions de contamination et leurs exigences thermiques et d'humidité doivent être proches. SEPTOCEL est aujourd'hui géré par le CTIFL qui l'a mis à disposition de la FNAMS en vue de le tester et de le valider sur persil porte-graine.

Depuis 2012, des travaux sur cette maladie sont réalisés par la FNAMS. D'abord, un suivi de parcelles dans la Vienne et la Beauce a été mené durant 2 ans. Les symptômes observés au champ ont été comparés aux simulations de SEPTOCEL en tenant compte des programmes fongicides réalisés par le multiplicateur. Ces suivis de parcelles ont montré une concordance entre les observations au champ et les périodes de contamination indiquées par SEPTOCEL.

En 2014, un premier essai de pilotage des interventions fongicides via SEPTOCEL a été réalisé en Beauce. Les résultats étaient encourageants ; les sorties de symptômes dans le témoin non traité étaient identiques à celles du modèle mais le pilotage des fongicides nécessitait des améliorations du fait d'un décalage de quelques jours entre la simulation et la contamination réelle.

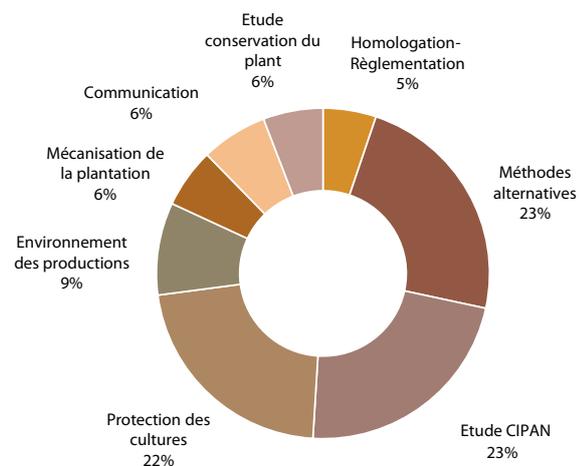


En 2015, cet essai est reconduit sur deux sites : en Beauce et dans le Berry. Malgré des conditions défavorables à la maladie, SEPTOCEL a confirmé son intérêt pour être développé sur persil porte-graine.

Suite à ces résultats, le CTIFL a corrigé le modèle et l'a rendu opérationnel sous le nom de SEPTOSIL disponible sur la plateforme INOKI. L'abonnement individuel est possible directement auprès du CTIFL. La possibilité d'un abonnement groupé est à l'étude.

Semences de betteraves

En production de semences de betteraves, la priorité du programme technique est donnée aux actions relatives à la protection des cultures, puis à la connaissance de la physiologie et la maîtrise de la qualité des semences avec notamment les études sur la vernalisation et montée à graines, la maîtrise de l'environnement des productions de semences. Les actions en matière d'optimisation technico-économique des interventions culturales portent sur la gestion de l'interculture (CIPAN) et la mise au point d'une planteuse semi-automatique. La protection des cultures concerne la recherche de nouveaux dessiccants alternatifs au diquat, la lutte insecticide contre le *Lixus* et une veille technique sur les méthodes alternatives de lutte contre les bios agresseurs. Les actions concernant le suivi et l'adaptation des techniques à la réglementation phytosanitaire et azote conservent une part importante dans le programme technique.



Part des différents thèmes d'études conduites en production de semences de betteraves à la FNAMS (programme 2014-2015)

Essai Phoma

Bien que considérée comme une maladie secondaire de la betterave, le phoma est actuellement en recrudescence en culture de betterave porte-graine (sucrière et potagère) et les producteurs manquent de solutions pour la contrôler. Bien contrôlée en culture de betterave « racine », cette maladie a été très peu étudiée, il en résulte peu de données disponibles dans la bibliographie comparativement à d'autres espèces (colza, tournesol...).

L'agent pathogène responsable du phoma de la betterave est le champignon *Phoma betae* (forme asexuée) ou *Pleospora betae* (forme sexuée). Ce champignon est responsable de fonte de semis, de disparition de plantes (nécrose du collet) et de perte de rendement (alimentation réduite de la plante, perte surface photosynthétique, dessiccation précoce de la plante...). Par ailleurs, le phoma affecte la qualité germinative et sanitaire des semences. Il est transmissible par les semences et les lots de semences contaminés peuvent faire l'objet de refus. Les essais menés à la FNAMS sur betterave sucrière porte-graine visent à évaluer l'efficacité de fongicides en traitement des parties aériennes.



Pas toujours évident à reconnaître, les symptômes avancés du phoma sur feuilles de betterave correspondent à des tâches nécrotiques de 1 à 2 cm de diamètre avec des cercles concentriques constitués de minuscules points noirs, les pycnides (organes de fructification asexuée).

Impact des CIPAN sur l'implantation, le rendement grainier et la qualité de la betterave sucrière porte-graine repiquée

Afin de faire face dans les meilleures conditions à la réglementation « Nitrates » en zones vulnérables, la commission des actions spécifiques interprofessionnelles de la section betterave, chicorée industrielles et betteraves fourragères du GNIS, a souhaité dès 2011, engager un programme d'études sur l'impact d'une couverture des sols pendant l'interculture sur le développement, le rendement grainier et la qualité de la betterave porte-graine. L'implantation de la betterave à la sortie de l'hiver (fin février à fin mars) dans les bassins de production français est une étape cruciale de la culture qui exige une préparation du sol soignée. Cette préparation du sol est obtenue généralement par des opérations culturales successives pendant l'interculture et le plus souvent dès la récolte du précédent cultural. En sols argileux ou argilo-calcaire le travail du sol profond débute souvent en fin d'été ou début d'automne. Par la suite plusieurs passages d'outils animés ou d'outils à dent sont nécessaires pour obtenir une préparation convenable. Pendant 4 ans, un essai a été conduit sur la station régionale FNAMS de Condom et pendant 3 ans, de 2012



à 2015, 15 essais ont été réalisés en parcelles de production avec la contribution des agriculteurs multiplicateurs. Les résultats obtenus montrent que la couverture des sols pendant l'interculture ne pénalise pas le rendement grainier et la qualité à condition que l'on réalise un travail du sol profond précoce, c'est-à-dire dès la récolte du précédent cultural ou avant la période pluvieuse de la fin d'automne. Certains résultats montrent même un effet positif du couvert végétal sur le rendement grainier de la betterave. Les risques de pertes de rendement liés à l'impossibilité de réaliser un travail du sol profond en raison des obligations réglementaires de maintien du couvert peuvent être importants comme en 2015 où les pertes ont atteint 37 % pour certaines modalités. La réussite des couverts végétaux dans les conditions souvent sèches du Sud-Ouest apparaît comme un frein au développement de cette technique. La mise en place d'un couvert végétal reste une contrainte pour la production de semences de betteraves mais pourrait devenir demain une évidence agronomique dans la perspective de réduction des intrants azotés et phytosanitaires.

Recherche d'alternative au diquat

La récolte de la betterave porte-graine est souvent une opération délicate. La dessiccation chimique avant récolte reste une technique largement utilisée qui permet de limiter les pertes à la récolte en particulier pour des variétés sensibles à l'égrenage. La fauche ou l'andainage, les solutions alternatives à la dessiccation, sont parfois difficiles ou impossibles à mettre en œuvre en raison des risques de pluies ou d'orages. La seule matière active aujourd'hui homologuée pour la dessiccation des cultures porte-graine est le diquat. La commission des actions spécifiques interprofessionnelles a souhaité mettre en place un programme d'étude visant à rechercher une alternative au REGLONE 2 produit de référence dont la matière active est le diquat. En janvier 2015 un nouveau produit commercial a obtenu une AMM pour le défanage de la pomme de terre : Le BELOUKHA. Ce produit a été testé en 2015 dans un essai à 4 répétitions sur la station régionale FNAMS de Condom 32. Les résultats de cette première année sont décevants en raison des conditions climatiques défavorables entre l'application du produit et la récolte. Les pertes de rendement grainier, entre la référence REGLONE 2 récoltée précocement et les autres modalités, après un orage, sont de l'ordre de 45 %. Ce produit sera re-testé en 2016 dans nos essais mais pour l'heure aucun produit étudié depuis 2008 ne permet d'obtenir une efficacité équivalente au REGLONE 2.



Activité

Les surfaces en multiplication atteignent environ 387 000 ha en 2015, en légère diminution par rapport à la campagne précédente, et ont été réalisées par près de 18 800 agriculteurs multiplicateurs. On observe une progression pour les espèces fourragères, céréales, protéagineux, potagères, plantes à fibres et une diminution en maïs, oléagineux et betteraves.

En semences potagères la campagne 2015 a été très correcte grâce à des conditions climatiques favorables au printemps, peu de pression maladies et une bonne pollinisation des cultures. Les fortes chaleurs enregistrées au moment des récoltes ont plus ou moins pénalisé les rendements en particulier dans le Sud-Ouest et dans une moindre mesure dans le Sud-Est. Pour la plupart des cultures (betterave potagère, chicorées, choux, courgette, navet, persil, mâche) les rendements sont bons à excellents. En radis les cultures ont subi des attaques de méligèthes. En oignon et en carotte les résultats sont variables en fonction des régions, plutôt bons au nord et moins bons au sud. En pois les températures élevées ont pénalisé les variétés tardives. Les exportations de semences potagères ont connu un niveau historique de 339 M€ pour la campagne 2014/2015.

Les surfaces de productions de semences fourragères sont en nette augmentation sur la récolte 2015 en raison de la mise en place d'une aide recouplée qui bénéficie principalement aux légumineuses et dans une moindre mesure aux graminées prairiales. De plus, les cultures de légumineuses porte-graine peuvent être comptabilisées dans les SIE (surfaces d'In-

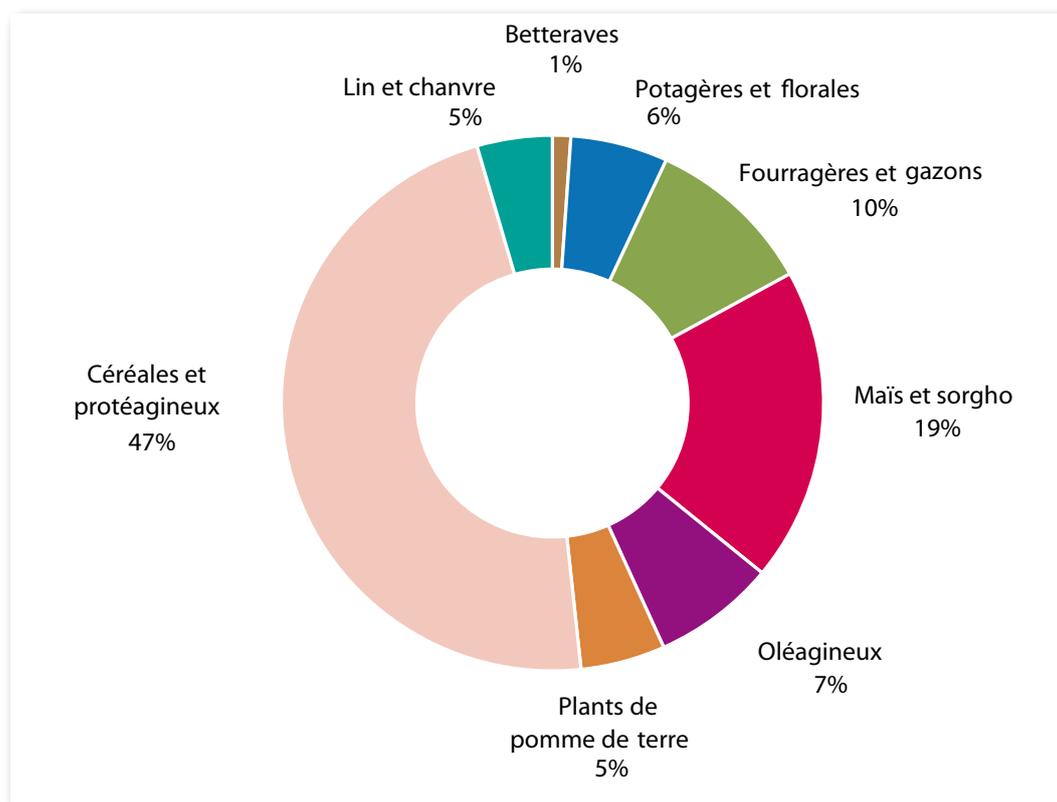
térêt Ecologique). Si les rendements sont corrects en graminées malgré quelques problèmes de campagnols, ceux des légumineuses restent contrastés et parfois très décevants. De plus, des coups de vents au moment des récoltes dans l'Ouest et le Centre ont provoqué des pertes de graines. En trèfle violet le rendement est catastrophique avec une moyenne inférieure à 3 qx/ha.

En semences de betteraves, les surfaces en multiplication ont été en très légère baisse en 2015. La baisse est marquée en région Sud-Ouest tandis que les autres zones de production se maintiennent. Les plantations ont été réalisées dans de bonnes conditions dans l'ensemble des régions contrairement aux deux précédentes campagnes. Les attaques de ravageurs (lixus, pucerons) ont été fréquentes dans le Sud-Ouest mais les cultures présentaient jusqu'à fin juin un potentiel de production exceptionnel. Malheureusement les fortes chaleurs de l'été ont pénalisé le remplissage des graines. Des problèmes de rendements ont également été observés dans le Sud-Est tandis que les récoltes ont été correctes en Poitou Charentes et dans le Centre.

Professionnelle

En semences de céréales les surfaces en multiplication sont en progression de 3% par rapport à la précédente campagne. Les variétés hybrides progressent fortement en blé tendre (+24%) tandis que les avoines diminuent. Une progression notable est également enregistrée pour les surfaces de semences de protéagineux (+34%) en lien avec la mise en place des aides couplées dans le cadre de la nouvelle PAC. On observe un intérêt accru pour les nouvelles variétés de pois d'hiver qui procurent des gains de rendement significatifs de 10 à 20%.

Surfaces présentées - Récolte 2015 en hectares

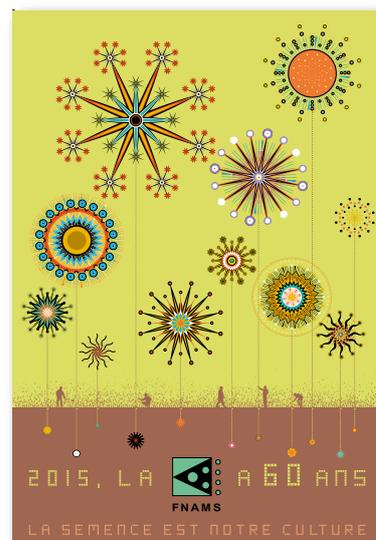


Source GNIS

60 ans de semences made in France !

La FNAMS a fêté ses 60 ans en 2015 et a pour cette occasion organisé son congrès annuel à Paris dans les locaux de la Cité Universitaire Internationale. Mettre en avant l'excellence de la filière française de production de semences et en particulier le maillon agriculteur multiplicateur était un des objectifs de ce congrès anniversaire. Pour mieux connaître ce métier bien spécifique, un film à vocation pédagogique avait été tourné au printemps et proposé en introduction des débats du congrès. Son contenu a fait l'unanimité des 250 participants à la manifestation. Un autre angle abordé lors de la table ronde a consisté à décrypter les atouts des multiplicateurs français et de l'organisation de notre filière, qui conduisent de nombreuses entreprises étrangères à venir proposer des contrats sur notre territoire.

Une situation enviable à l'heure des délocalisations. Invité phare de ces 60 ans, le député Dominique Potier, lui-même agriculteur multiplicateur, auteur du rapport « Pesticides et Agro Ecologie, les champs du possible » a souligné la nécessité de réinventer le métier dans un contexte qui s'est modifié, en misant sur le triptyque biocontrôle, variété, mécanisation. Un défi pour les agriculteurs présents dans la salle, que la FNAMS entend bien les aider à relever !



Rencontre annuelle des multiplicateurs européens

L'assemblée générale annuelle de l'ESGG s'est tenue le 3 juin en Suède, à Sanga Saby non loin de Stockholm. Une occasion pour les multiplicateurs des huit pays membres d'échanger sur la nouvelle PAC et en particulier sur les modalités de la mise en œuvre du verdissement, du recouplage et de la gestion des risques, désormais financée dans le cadre du 2^{ème} pilier. Les représentants danois et anglais ont accueilli avec réserve la décision française de recouplage sur les productions de semences fourragères, craignant qu'elles n'engendrent des distorsions de concurrence. Les membres de l'ESGG ont rappelé à cette occasion la nécessité de disposer de statistiques compilées au niveau européen afin de mesurer les effets de ces soutiens. La rencontre s'est terminée par des visites de terrain.



Les participants à l'Assemblée Générale de l'ESGG rassemblés pour la traditionnelle photo de famille

Journées des responsables professionnels 2015

Les traditionnelles journées des responsables professionnels se sont tenues fin 2015 à Paris sur deux jours et avaient pour thème « la négociation des contrats de multiplication de semences ». Elles ont été l'occasion de faire intervenir un consultant extérieur spécialisé sur les techniques de négociation. Après des bases théoriques, la vingtaine de participants a pu s'essayer aux jeux de rôle, endossant tour à tour le costume du représentant de l'Etablissement ou celui du multiplicateur. Cette session fut aussi l'occasion de rappeler les dispositions des conventions types en lien avec la rémunération et en particulier l'importance de l'échantillon contradictoire. Un dîner convivial a permis de renforcer les liens entre les participants.



Responsables professionnels assistant à la journée

PCAE, 1^{er} bilan de l'action de la FNAMS

Le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCAE) permet aux régions de subventionner les investissements matériels à hauteur d'environ 40%. Pour cela la région définit une liste de matériel dans un appel à candidature et sélectionne les dossiers répondant le mieux aux critères (JA, projet collectif, filière, diminution des intrants, AB, etc.) en fonction de l'enveloppe disponible.

Afin de permettre aux agriculteurs multiplicateurs de bénéficier de ce dispositif, la FNAMS a sensibilisé chacune des institutions régionales (Conseil Régional, DRAAF, Chambre d'Agriculture) concernées. Le matériel

spécifique à la filière semences a donc déjà été intégré aux listes de certaines régions comme le Centre - Val de Loire, le Poitou-Charentes ou encore les Pays de la Loire (matériel de séchage, matériel de plantation, andaineuse, pick up, etc.). En outre, la FNAMS est aussi membre des différents comités de pilotage en région et participe ainsi au suivi du dispositif et à l'évaluation des dossiers de candidature.

L'action de la FNAMS continue afin de toucher l'ensemble des régions semencières et d'informer les multiplicateurs de la mise à disposition de ces aides.



Prémices d'un nouvel accord interprofessionnel dans la section fourragères

L'année 2015 aura été largement consacrée à des discussions au sein de la section fourragères du GNIS afin de bâtir les contours d'un nouvel accord interprofessionnel destiné à renforcer l'obtention végétale des variétés fourragères. Les partenaires de l'interprofession se sont fortement mobilisés pour obtenir un soutien couplé aux semences fourragères dans le cadre de la nouvelle PAC. Cette mobilisation a permis d'obtenir un doublement de

l'enveloppe initialement proposée par les Pouvoirs Publics, qui s'établit dès lors 4,5 M€ annuels. Elle s'est faite à la condition de renforcer par ailleurs la capacité de création variétale des obtenteurs pour que la filière de l'élevage puisse bénéficier d'une amélioration de la qualité et de la productivité des prairies et ainsi renforcer son autonomie fourragère. Dans ce contexte, les représentants de la FNAMS ont négocié avec leurs partenaires établissements les conditions d'un retour financier équilibré vers les obtenteurs.

Assemblées générales des Unions Régionales

La campagne d'Assemblées Générales de syndicats et d'Unions régionales s'échelonne de fin 2015 au premier trimestre 2016. Plusieurs centaines d'agriculteurs multiplicateurs se sont rassemblés dans les différents bassins de production. Au-delà des aspects statutaires et des bilans de campagne, les Assemblées Générales de région ont été l'occasion d'aborder des thèmes techniques.

En région Centre, une centaine de producteurs a assisté à une présentation des résultats d'essais sur les techniques de fauchage andainage suivie d'une visite de l'Etablissement Nivet, spécialisé dans la production de semences biologiques. En Nord Picardie, les multiplicateurs ont découvert la sélection du lin textile et oléagineux et le laboratoire de biotechnologie de l'Université d'Amiens. La région Ouest Océan a proposé une intervention sur les techniques de séchage suivie d'une visite d'une installation chez un multiplicateur. En Pays de Loire, ce fut la visite des graines Voltz. En région Sud Est, les multiplicateurs ont abordé la question de la révision des conventions types de multiplication. Dans le Sud-Ouest l'épineux sujet des New Breeding Techniques et la présentation des activités de Labosem ont été proposés. Enfin dans la région Nord Est, ce sont les techniques alternatives qui ont été mises à l'honneur. Autant de sujets montrant la diversité des problématiques abordées par les multiplicateurs et travaillées par la FNAMS.



Assemblée générale de la FNAMS Centre : l'auditoire écoute avec attention l'intervention de Christian Etourneau spécialiste machinisme.

Un colloque sur l'eau et les semences

En partenariat avec l'UFS, Irrigants de France, le GNIS, la FNSEA, l'APCA, Jeunes Agriculteurs et Coop de France, la FNAMS a participé à l'organisation du colloque qui s'est tenu le 30 septembre 2015 sur le thème « Eau et Semences, des ressources pour l'avenir ». De nombreux intervenants ont apporté un éclairage selon différents angles sur la gestion de l'eau dans les territoires ruraux et les enjeux pour l'avenir de la filière semencière française.

Il est en effet crucial pour l'agriculteur multiplicateur de disposer d'une capacité suffisante d'irriguer aux stades clefs des cultures.

Des informations ont été apportées sur les travaux menés par la recherche publique et privée sur la recherche variétale ainsi que les différentes techniques possibles pour optimiser l'irrigation.

Mais la question centrale est le stockage de l'eau qui constitue une assurance indispensable pour sécuriser la production de semences, d'où les projets de territoire, de plus en plus difficiles à mettre en œuvre et pourtant indispensables.

Une plaquette synthétisant les enjeux de cette journée est disponible sur demande.



**EAU &
SEMENCES**
DES RESSOURCES POUR L'AVENIR

Forum des opportunités, une idée au succès grandissant

Lancé pour la première fois en 2011, le forum des opportunités organisé conjointement par la Chambre d'Agriculture et la FDSEA de la Marne ne cesse de regrouper de plus en plus de monde. Le but de ce forum est de mettre en relation les agriculteurs, éleveurs et viticulteurs vers de nouvelles filières. Le concept de ce forum se développe à travers toute la région Nord-Est puisque cette année c'est le département de l'Aube qui a également lancé le sien.



Pour Laurent Miché, membre de la section fourragères de la FNAMS, « la conjoncture actuelle peut expliquer le succès du forum des opportunités. En effet, il y a une véritable envie de diversification de la part des agriculteurs afin de maintenir une compétitivité des exploitations. Les jeunes notamment sont très demandeurs, ils souhaitent tester de nouvelles productions. Je pense que c'est un secteur qui est amené à encore se développer car il reste méconnu pour certains. Afin de représenter au mieux la filière lors de ces journées, il faudrait faire des fiches régionales et mettre en avant l'intégralité de la filière. Nous devons continuer de travailler main dans la main avec l'UFS et le GNIS. »



Réglementation BCAE (dérogation brûlage)

Courant 2015, le ministère de l'agriculture a revu la réglementation concernant la conditionnalité et les BCAE, afin d'harmoniser les politiques à l'échelle nationale et de supprimer les spécificités départementales. Le brûlage des résidus de cultures et de paille des cultures porte-graine fourragères

et des précédents des cultures potagères étant autorisé par dérogation dans certains départements (régions Centre et Champagne-Ardenne notamment), la FNAMS a travaillé avec la FNSEA afin que soit réintégrées ces dérogations dans le décret national et la nouvelle BCAE 6.

Une opération pilote en Isère pour lutter contre le campagnol des champs

Le SAMS de l'Isère, en partenariat avec la FREDON Rhône-Alpes et la LPO (ligue de protection des oiseaux) de l'Isère, a appliqué à la lettre l'arrêté interministériel du 4 juin 2014 concernant la lutte contre le campagnol des champs. Ainsi une opération pilote a été mise en place dans le bassin de production de graminées porte-graine de la Bièvre. Son objectif : mettre en place toutes les méthodes préventives nécessaires au contrôle des populations de ce rongeur qui se reproduit très rapidement et dont l'impact est très préjudiciable au rendement grainier, comme cela a été le cas ces dernières années. C'est ainsi que les agriculteurs multiplicateurs ont participé à la pose de nichoirs pour les rapaces présents sur le secteur, des nichoirs dans les parcelles et des haies arbustives pour améliorer leur habitat. Cette action a permis aussi de poser les bases d'un dialogue constructif avec la société civile.



choirs pour les rapaces présents sur le secteur, des nichoirs dans les parcelles et des haies arbustives pour améliorer leur habitat. Cette action a permis aussi de poser les bases d'un dialogue constructif avec la société civile.



Région Centre-Val de Loire : la filière semences et plants met les bouchées doubles

Après un premier projet qui s'échelonnait de 2010 à 2014, les acteurs de la filière ont défini de nouveaux objectifs pour la période 2015-2019. À la clé, un engagement financier de la Région.

En lançant officiellement le deuxième Contrat d'Appui au Projet de Filière semences et plants certifiés (CAP Filière Semences et Plants), le 1er octobre 2015 à Chécy (Loiret), les vingt-huit partenaires ont qualifié de prioritaire l'accès aux facteurs de production : main-d'œuvre, eau, investissement et pollinisation. Les actions impulsées lors du premier CAP avaient besoin d'être poursuivies, et de nouvelles problématiques ont émergé des échanges que nous avons eus entre acteurs de la filière. L'enjeu est double : pérenniser les productions régionales en étant à la pointe du progrès technique et favoriser l'installation de jeunes multiplicateurs grâce à des aides à l'acquisition d'équipements spécifiques. Le projet global est chiffré à 8 212 000 €, avec un soutien du Conseil Régional de 908 00 €, pour une durée de 4 ans.



La signature était précédée de la visite de la Coopérative agricole des Producteurs du Centre (plants de pommes de terre)



De gauche à droite, Jean-Noël Dhennin, président de la Fnams, Marie-Madeleine Mialot, alors vice-présidente du Conseil régional et Jean-Pierre Leveillard, président de la Chambre régionale d'agriculture.

Photos : Olivier Joly

La défense syndicale du multiplicateur, un rôle important pour la FNAMS

Depuis toujours la FNAMS accompagne les producteurs dans la recherche de solutions amiables en cas de désaccord sur les résultats techniques d'un lot. Mais elle s'est aussi beaucoup investie depuis quelques années sur des cas plus lourds de défaillances d'entreprises qui provoquent des pertes sèches de revenus pour l'agriculteur. Avec l'appui de ses conseils, la FNAMS propose un accompagnement aux producteurs concernés en leur fournissant des documents types et en les aidant à réaliser les démarches auprès des instances administratives comme les déclarations de créances par exemple. Fort heureusement ces cas extrêmes restent très rares. Le plus souvent il s'agit de prévenir un litige en examinant les termes du contrat et ceux de la convention type avec le multiplicateur concerné, et d'engager un dialogue avec l'Etablissement. Jean Pierre Alaux, vice-Président de la FNAMS est toujours à la disposition des multiplicateurs de potagères, son groupe d'espèces de prédilection, pour apporter appui et conseils en cas de difficultés.



Jean Pierre Alaux, comment abordez-vous les cas qui vont sont remontés du terrain ?

La première chose que je fais est d'étudier le dossier à fond. On demande donc l'ensemble des pièces justificatives à l'agriculteur et on les regarde. Ensuite je fais parler les deux parties sans a priori. Mon expérience me conduit à dire qu'on ne fait jamais assez parler les deux personnes et qu'un différend peut parfois cacher d'autres difficultés. Dans nos productions, on travaille souvent en confiance. Si au tout départ de la contractualisation, le contrat est bien verrouillé avec respect de la convention type de multiplication, c'est relativement facile d'accompagner quelqu'un sur un litige. Le respect de la convention type de multiplication doit être apprécié en premier lieu car si on ne parvient pas à trouver une solution amiable, on se tournera vers la Commission Interprofessionnelle de Conciliation et à ce niveau la seule chose qui compte c'est l'examen du problème au regard des dispositions de la convention type. Mais notre objectif c'est d'arriver à des solutions amiables !

Avez-vous l'impression que les situations potentiellement conflictuelles sont plus nombreuses qu'il y a quelques années ?

Plus l'année climatique est difficile, plus on a potentiellement de dossiers, c'est cela mon constat. Pour la récolte

2014, j'ai eu 18 contacts avec des multiplicateurs. On avait à traiter des problématiques de germination et de pureté spécifique. En effet, les pluies de fin de cycle avaient fortement perturbé les cultures. Sur les 18 contacts seulement 2 lots ont été refusés et 2 dossiers sont allés en arbitrage. Sur la récolte 2015, avec les conditions de campagne plus favorables, je suis seulement à 9 contacts et pour l'instant aucun lot refusé. Rapporté au nombre de contrats de multiplication de potagères, c'est un chiffre très faible, preuve de la solidité de notre organisation de filière !

Dans l'ensemble est-ce qu'on parvient à trouver des solutions ?

Oui et heureusement ! Ce qui est facilitateur c'est la reconnaissance du sérieux de la FNAMS. Nous sommes écoutés des deux côtés. Il m'est même arrivé d'être contacté par des représentants d'Etablissements pour intervenir auprès de multiplicateur. Nous, professionnels référents, jouons un rôle de médiation. Comme nous sommes les seuls à travailler les aspects techniques, il y a un respect de notre organisation par nos partenaires. Notre autre force c'est la réactivité : on ne laisse jamais traîner un dossier. Le nombre d'arbitrage est du coup en forte diminution depuis quelques années et je m'en félicite car notre souhait c'est d'avoir à gérer le moins de problèmes possibles.

La FNAMS présente à TECH & BIO 2015

Pour la 5^{ème} édition la FNAMS était présente au salon Tech & bio qui s'est tenu en septembre 2015 au lycée agricole du Valentin à Bourg Les Valence dans la Drôme. Cette manifestation devient un rendez-vous incontournable pour tous les acteurs de la bio. Ce sont plus de 15 000 visiteurs qui se sont pressés autour des différents stands, ateliers, conférences.

La FNAMS était présente à double titre, d'une part sur le pôle semences bio avec le GNIS, PROMAÏS, l'ITAB, les producteurs de semences d'ail de la Drôme, où ce fut l'occasion d'échanger avec les visiteurs sur cette filière, les opportunités, les règles de production, les contraintes.

D'autre part, nous avons animé avec l'ITAB une conférence sur « les principes et techniques de base de la production de semences biologiques sous contrat ».

Charte de coexistence 47

Une charte de coexistence a été signée en décembre 2012 entre le conseil départemental du Lot-et-Garonne, les agriculteurs multiplicateurs de semences, les apiculteurs et les agriculteurs en agrobiologie dans le but de préserver ces secteurs économiques majeurs du département et de développer ces filières porteuses de valeur ajoutée et d'avenir. Quatre objectifs prioritaires ont été définis. Le comité de pilotage de la charte s'est réuni à plusieurs reprises pour définir un programme d'action pour l'année 2015. 3 thèmes ont été ainsi retenus :

- L'intégration des enjeux de la coexistence dans les formations agricoles. Un BTS « Agronomie - Productions Végétales » par l'apprentissage a été créé à l'automne 2014. La formation intègre un module sur la coexistence.
- Communication : La charte a été présentée les 28 et 29 juillet 2015 aux controverses européennes de Marciac (32), à l'association des maires et élus du Lot-et-Garonne, à la SAFER Garonne Périgord.
- Mise en place d'un outil cartographique pour identifier les zones à conflits potentiels afin d'anticiper. Une stagiaire en master, financée par le conseil départemental 47, a été chargée de faire un état des lieux puis de proposer un cahier des charges pour élaborer une cartographie départementale des différentes productions de semences, des ruchers et des ilots en agrobiologie. La charte a été présentée aux établissements producteurs de semences présents dans le Lot-et-Garonne, à la Direction Départementale des Territoires et à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations. Des conventions ont été signées afin d'utiliser les données cartographiques existantes.

Contribution de la FNAMS à la Seed Conference

Le Danemark est le premier pays européen pour la production de graminées fourragères avec plus de 70 000 ha en récolte 2014 et des exportations dans une centaine de pays du monde. Cette production qui intervient souvent en complément de l'élevage porcin est très importante pour l'économie agricole danoise. C'est pourquoi les agriculteurs multiplicateurs de ce petit pays sont soucieux de connaître les conditions de production de leurs principaux concurrents, la Nouvelle Zélande et l'Orégon (Etats-Unis) et organisent environ une fois tous les dix ans une « Seed Conference » pour faire un tour d'horizon complet des aspects techniques, scientifiques et réglementaires. Cette rencontre a eu lieu les 11 et 12 novembre 2015 à Middelfart en présence d'une centaine de producteurs. A la demande de Thor Kofoed, président des multiplicateurs danois, la FNAMS est intervenue afin de présenter les aspects réglementaires de la production de semences en Europe et l'organisation de la filière française.

Réunion technique luzerne en Poitou-Charentes

La luzerne, espèce phare de la région Poitou-Charentes, n'est toutefois pas sans difficulté à multiplier. Un historique des rendements de luzerne sur une exploitation dans la Vienne sur plus de 30 ans a été présenté lors de la dernière réunion des multiplicateurs organisés en février 2016 par la FNAMS au Trois Moutiers, cœur du bassin de production de la région. Si l'impact climatique à certaines périodes clefs est déterminant, la technique est également importante. Chaque année, cette journée technique réunit multiplicateurs et techniciens d'établissements,

occasion de partages d'expériences ; elle permet de faire un bilan de l'année écoulée et le point sur les dernières avancées techniques. Les résultats de qualité des lots en matière de pureté sont analysés, les solutions de désherbage en cours de développement sont été présentées. Concernant les ravageurs, la maîtrise des tychius est délicate ; le réseau de surveillance réalisé dans les parcelles de la région permet de montrer concrètement l'efficacité des programmes insecticides mises en œuvre dans la zone. Un point d'actualité a été également réalisé sur l'évolution des homologations, la mise en place de la lutte contre les campagnols dans la région et le recouplage des aides.



Le programme Nitrate autrement en Pays de la Loire

Le bassin de l'Authion, bien connu pour ses productions de semences (potagères, maïs, chanvre) en bordure de la Loire a été retenu comme une des 4 zones pilotes au niveau national en matière de gestion de nitrates ; cette zone pilote est spécifiquement ciblée sur les cultures spécialisées semences et maraichage. C'est un projet en cours, initié par la FNSEA, en partenariat avec les pouvoirs publics, qui a pour objectif d'expérimenter des pratiques de préservation de la qualité de l'eau plus adaptées que le programme nitrate réglementaire, tout en assurant la compétitivité des exploitations. Encadré par la FNSEA et la Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire, il mobilise actuellement des professionnels de la semence dont la FNAMS, les producteurs de maïs semences, de chanvre, TERRENA et les professionnels du maraichage, autour de l'élaboration des mesures possibles à mettre en œuvre à partir d'un état des lieux des reliquats démarré à l'automne 2015 sur les principales cultures ciblées.



Voyage de la section betteraves en Italie



Sept agriculteurs membres de la section betteraves FNAMS se sont rendus en Italie du 26 au 29 avril 2015 pour rencontrer les professionnels italiens de la filière semences de betteraves. Edmo Tersì, animateur du COAMS, nous avait préparé un programme très dense de rencontres et de visites sur les 2 journées. Nous avons été reçus par le président de la CAC, Giovanni Piersanti, qui nous a présenté les activités de sa coopérative, principal acteur de la production de semences en Italie. La réunion de l'après-midi a permis d'échanger sur les conditions de production de semences de betteraves sucrières tant sur le plan technique qu'économique et environnemental. En fin de journée, le nouveau président du COAMS, Alessandro Lualdi nous a accueilli sur son exploitation (photo). Le mardi matin nous

avons visité la coopérative PROPAR à Ravenna et sa toute nouvelle installation de méthanisation, puis la CAB Massari où Andrea Delmonte nous a présenté l'activité de sa coopérative. Près d'Imola nous avons rencontré l'entreprise Meneguzzo, spécialisée dans la fabrication de matériel pour la semence. Cette deuxième journée s'est terminée par la visite de l'exploitation de Massimo Pirazzoli à Imola avec lequel les agriculteurs ont eu un échange très positif. Cette visite a permis aux jeunes membres de la section betteraves de mieux connaître l'organisation de la filière et les conditions de production des semences de betteraves sucrières en Emilie Romagne. L'Italie est le principal concurrent européen de la France en matière de production de semences de betteraves.

Mise en place de la commission économie fourragères Sud Est

La FNAMS Sud-Est a mis en place une nouvelle commission économie régionale fourragères pour accompagner les discussions bilatérales avec les différents établissements sur la rémunération des lots de semences. Trois réunions ont eu lieu en 2015 et ont fait l'objet d'échanges sur la bonne application de la convention-type, le respect des exigences réglementaires relatives au contrat, la prise en compte de l'ensemble des postes dans le calcul du prix de revient et l'organisation de la récolte. Cette réflexion menée par les responsables des différents SAMS de la région a nourri les discussions établissement par établissement et a abouti cette année à des grilles de prix satisfaisantes.

2015 : année charnière du partenariat FNAMS - Terres Inovia

La récente réorganisation de la filière oléagineuse et protéagineuse a permis le renforcement des liens de la FNAMS avec Terres Inovia (ex-Cetiom), avec un réseau d'expérimentation sur les espèces protéagineuses en partenariat sur tout le territoire. L'année 2015 fût marquée par plusieurs visites d'essais communes FNAMS / Terres Inovia à destination des sélectionneurs et techniciens sur les stations d'expérimentations de la FNAMS, mais aussi pour des partages d'expérience sur l'expérimentation en protéagineux (compétence nouvelle pour Terres Inovia).



Commissions techniques : le public au rendez-vous

Cette année, ce sont près de 200 personnes qui ont assisté aux différentes commissions techniques organisées par le GNIS et animées par la FNAMS. Une participation en progression. Lors de ces commissions techniques une grande variété de sujet est traitée. Bien sûr il s'agit toujours de donner les résultats des travaux que la FNAMS réalise dans le cadre du programme technique mais également d'évoquer les thèmes d'actualité. En 2015 pour les commissions techniques fourragères c'est la thématique sur la récolte qui a remporté le plus grand succès auprès du public composé d'agriculteurs multiplicateurs de semences et de techniciens d'établissements. En céréales, ce sont des sujets tels que la fusariose, la carie, la lutte contre l'ergot qui ont été mis en évidence. Chaque année des fiches d'évaluation sont distribuées et analysées afin d'améliorer notre façon de travailler et de répondre au mieux aux attentes des professionnels de la filière.

Colloque IHSG en Chine



Bien que la Chine possède de bons atouts, la production de semences fourragères et à gazon nécessite encore d'être optimisée.

L'IHSG ou International Herbage Seed Group est un groupe de travail international sur les semences fourragères. Créé en 1978, ce groupe se réunit environ tous les 2 ans alternativement sous la forme d'atelier (workshop) ou de conférence. Pour la première fois en Asie, la 8^e conférence de l'IHSG s'est tenue en Chine à l'Université de Lanzhou dans la province du Gansu, du 21 au 23 Juin 2015. Le thème de la 8^e édition était « Semences fourragères : environnement et vie ». Ce grand rendez-vous international des productions de semences fourragères a réuni plus de 200 personnes de 12 nationalités différentes. Seul représentant français, la FNAMS a présenté des travaux sur la luzerne porte-graine. Une communication orale sur le nématode de la luzerne *Ditylenchus dipsaci* organisme de quarantaine sur semences de luzerne a été l'occasion de présenter les résultats acquis dans le cadre de projets collaboratifs sur l'épidémiologie du nématode (projet Nermaluz) et sur l'intérêt de la thermothérapie pour désinfecter les semences (projet Thermoluz). Par ailleurs, deux méthodes de lutte alternatives contre *Typhius aureolus* ont présentées sous forme de poster : la lutte sémi-chimique (en collaboration avec l'INRA de Versailles) et la lutte physique (travail du sol superficiel).

Bulletin Semences

Bulletin Semences est un magazine professionnel édité par la FNAMS. C'est un media privilégié pour communiquer des informations techniques, économiques et réglementaires sur la production de semences. Plusieurs rubriques sont spécifiques aux différentes espèces, et trois rubriques sont transversales : Filière et Vie professionnelle, sans oublier les actualités.

Bulletin Semences paraît 6 fois par an. Le numéro de mai-juin est consacré en grande partie à la région du congrès de la FNAMS. Celui de novembre-décembre est dédié à l'économie.

C'est une revue de référence pour toute la filière : le lecteur accède aux résultats des travaux de la FNAMS et des organismes partenaires, et reste en prise directe avec l'actualité technique et professionnelle du secteur des semences.



De multiplicateurs à acteurs, la FNAMS devient réalisatrice !

Pour ses 60 ans, la FNAMS a décidé de réaliser un film dont les héros sont les agriculteurs multiplicateurs de semences. Ce film de 12 minutes présente pour chaque groupe d'espèces un exemple de thématique travaillé par la FNAMS. Le but est de mettre en avant l'intérêt des travaux d'expérimentation et de développement de la FNAMS. Pour en parler au mieux nous avons interrogé les premiers concernés, les agriculteurs multiplicateurs de semences. Ce film a été visionné 950 fois sur You Tube. Si vous souhaitez le découvrir ainsi que d'autres vidéos, nous vous donnons rendez-vous sur notre chaîne You Tube FNAMS SEMENCES.



Des notes techniques pour diffuser l'information

La communication des résultats techniques de la FNAMS passe notamment par l'envoi de notes techniques aux agriculteurs multiplicateurs et techniciens d'établissements. En 2015, onze notes techniques ont été rédigées sur les sujets suivants :

- Pollinisation de la carotte porte-graine
- Le lixus de la betterave potagère porte-graine
- Le mildiou de l'oignon
- La lutte contre le campagnol des champs
- Le phoma sur mâche porte-graine
- Le désherbage des ray-grass porte-graine
- Le désherbage de la fétuque élevée porte-graine
- La conservation du plant de betterave sucrière
- La maîtrise des insectes ravageurs des semences de céréales durant le stockage
- Le désherbage d'automne des céréales d'hiver
- La réglementation azote (5^{ème} programme d'actions)

Ces notes techniques sont disponibles sur demande à la FNAMS de Brain-sur-l'Authion.

Le bureau

Président



Jean-Noël DHENNIN

Vice-président Céréales
et Protéagineux



Thomas BOURGEOIS

Vice-président Fourragères et
Président FNAMS Nord-Est



Michel VITU

Vice-président Potagères



Jean-Pierre ALAUX

Vice-président Betteraves



Jean-Marie LAGANIER

Trésorier



Pierre ROBIN

Secrétaire



Jean-François MONOD

Membre



Laurent MICHÉ

Président FNAMS
Nord-Picardie



Olivier PETIT

Président FNAMS
Pays-de-Loire - Bretagne



Jean-Philippe BOUÉ

Président FNAMS
Sud-Est



Jacques CHIROUZE

Président FNAMS
Centre



Benoît FAUCHEUX

Président FNAMS
Ouest-Océan



Jean-Pierre GIROIRE

Président FNAMS
Sud-Ouest



Michel LEYRE

Président
AGPM Maïs Semences



Pierre BLANC

Photo Maiz'Europ'

Président
ANAMSO



Laurent BOURDIL

Photo ANAMSO

Représentant
FNPC



Jean-Michel MORHANGE

Président
SNAMLIN



Jérôme LHEUREUX

Photo GNIS

Le conseil d'administration (juin 2015)

ALAUX Jean-Pierre (11)
ANGLÉSIO Louis (32)
BARBELANNE Bernard (32)
BLANC Pierre (82)
BOUÉ Jean-Philippe (35)
BOURDIL Laurent (11)
BOURGEOIS Thomas (60)
CHIROUZE Jacques (26)
COLOMBANO Jean-Marc (47)

COTTART Joël (60)
COURSEAU Georges (36)
DESRIEUX Stéphane (26)
DHENNIN Jean-Noël (28)
DU FRETAY Thierry (81)
FOURNIER Xavier (62)
GIROIRE Jean-Pierre (86)
JACQUES François (54)
JACQUET Luc (89)

LAGANIER Jean-Marie (07)
LASGLEIZES Pierre (32)
LEYRE Michel (47)
LHEUREUX Jérôme (76)
MANCINI Joël (83)
MICHÉ Laurent (51)
MINIÈRE Vincent (45)
MONOD Jean-François (11)
MORHANGE Jean-Michel (49)

PATTEUX Ludovic (80)
PETIT Olivier (80)
PIPINO YANNICK (47)
RICHARD Cyrille (45)
ROBIN Pierre (37)
VITU Michel (10)

Les associations adhérentes

AGPM Maïs semences

Président : Pierre BLANC
Directrice Générale AGPM : Céline DUROC
23-25 avenue de Neuilly
75116 Paris

FNPC

Président : Stéphane BORDERIEUX
Directeur : Christophe FÉVRIER
20, rue Paul Ligneul
72000 Le Mans

ANAMSO

Président : Laurent BOURDIL
Directeur Général : Patrick MARIE
Domaine du Magneraud
17700 Saint-Pierre-d'Amilly

SNAMLIN

Président : Jérôme LHEUREUX
Directrice : Alice TROTEL
15, rue du Louvre - BP 84
75001 Paris

Les représentants de la FNAMS aux sections du GNIS (mandat 2014-2016)

Section céréales

ARSAC Bernard (13)
BOURGEOIS Thomas (60)
BOURIN Thierry (08)
COURSEAU Georges (36)
DEON Hervé (10)
DHENNIN Jean-Noël (28)
FOURNIER Xavier (62)
DE GUILLEBON Christophe (62)
MONOD Jean-François (11)
PETILLON Dominique (28)
PETIT Olivier (80)
ROBERT Armelle (49)
ROBIN Pierre (37)
VITU Michel (10)

Section potagères

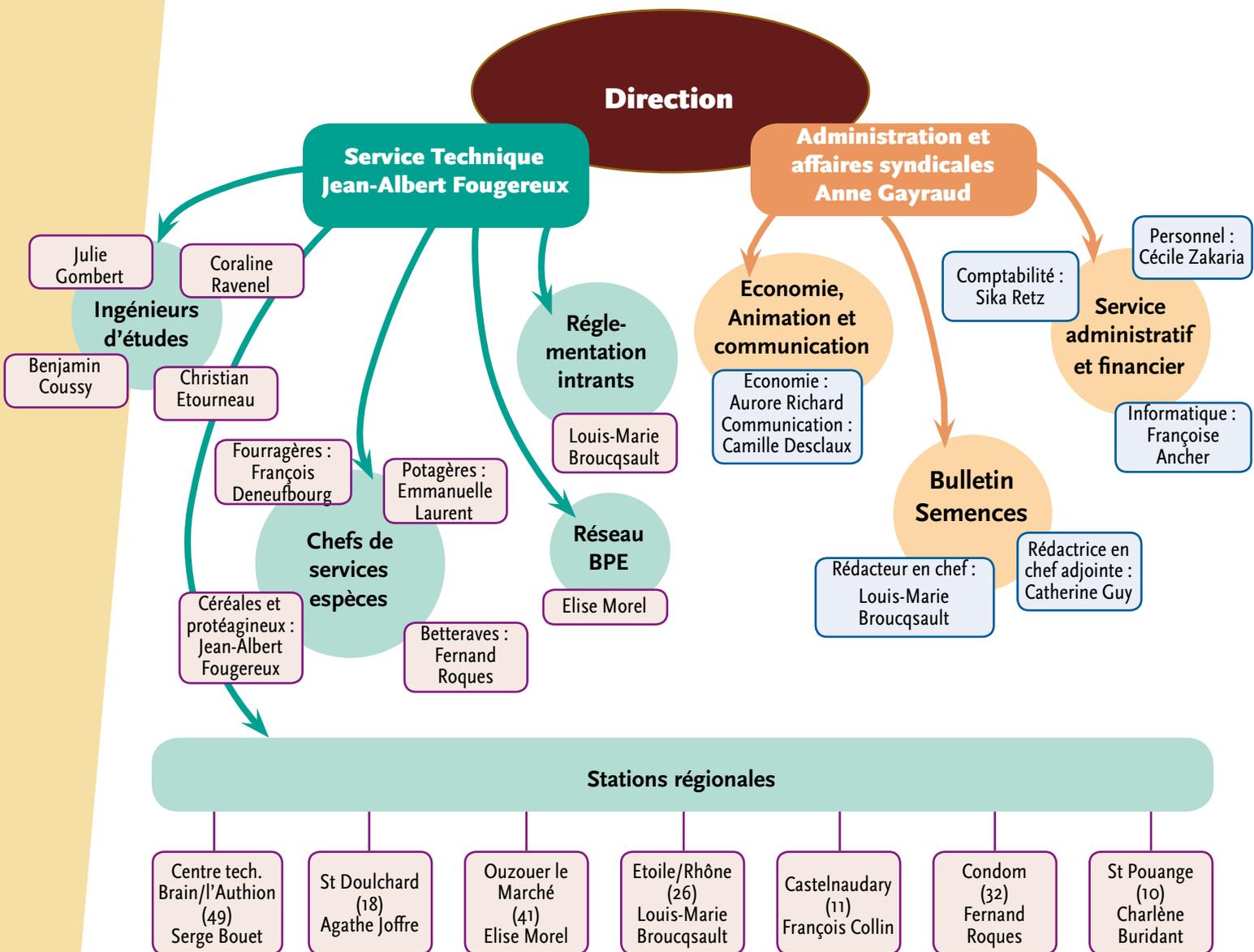
ALAUX Jean-Pierre (11)
BRULÉ Michael (18)
CHIROUZE Jacques (26)
DHENNIN Jean-Noël (28)
FAUCHEUX Benoit (45)
FAVE Gaston (32)
GAINTRAND Bernard (84)
GIROIRE Jean-Pierre (86)
JAMERON Thierry (49)
LANGÉ Marc (28)
MARTINEAU Dominique (49)
MINIÈRE Vincent (45)
OMBREDANE Jean-Michel (41)
PEULIER Jean-Michel (87)
RICHARD Cyrille (45)
VILLENEUVE Sébastien (26)

Section betteraves

BARBELANNE Bernard (32)
COLOMBANO Jean-Marc (47)
DHENNIN Jean-Noël (28)
LAGANIER Jean-Marie (07)
LEYRE Michel (47)
MANCINI Joël (83)
PIPINO Yannick (47)
ROSSI Bruno (47)
VIAL Charly (04)

Section Fourragères

BONNET Jean-Marc (28)
BOUÉ Jean-Philippe (35)
CHAUFFETEAU Francis (36)
CLERC Emmanuel (86)
DE COLNET Jérôme (80)
DU FRETAY Thierry (81)
JACQUET Luc (89)
LASGLEIZES Pierre (32)
LIÉNARD Michel (36)
MICHÉ Laurent (51)
PLOTIER Jean-Claude (38)
RIVAT Philippe (38)
VITU Michel (10)



Siège social

74 rue Jean-Jacques Rousseau
75001 Paris

Tél : 01 44 82 73 33 - Fax : 01 44 82 73 40
fnams.paris@fnams.fr

Assistante de direction :
Céline YON-MÉJHAD

Centre technique des semences
Impasse du Verger
Brain sur l'Authion
49800 Loire - Authion

Tél : 02 41 80 91 00 - Fax : 02 41 54 99 49
fnams.brain@fnams.fr

Techniciens d'expérimentation :

Vincent ODEAU

Valentin POIRIER

Yseult PATEAU

Julianne RAVENEAU

Assistantes :

Marie BOMARD, Céline DESSOMME,

Anita FALOUR, Sylvie FOUCRON,

Françoise HACQUET, Marie-Laure MAINGUY

Stations régionales

Nord Est

2 bis rue Jeanne d'Arc BP 4017
10013 Troyes Cedex

Tél : 03 25 82 62 29 - Fax : 03 25 73 69 23

Technicien : **Romain DEFFORGES**

Centre

Maison de l'Agriculture
2701 route d'Orléans
18230 Saint Douchard

Tél : 02 48 23 04 83 - Fax : 02 48 23 04 85

Technicienne : **Eldie GAUVIN**

45 Voie Romaine
(chez Arvalis)

41240 Ouzouer le Marché

Tél : 02 54 82 33 26 - Fax : 02 54 82 33 11

Technicien : **Gautier FOURMENT**

Sud Est

Ferme expérimentale

2485 route des Pécolets

26800 Etoile sur Rhône

Tél : 04 75 60 62 74 - Fax : 04 75 59 77 45

Technicien : **Olivier GARRIGUES**

Ingénieur Machinisme :

Christian ETOURNEAU

Assistante : **Sandrine DESFONDS**

Sud Ouest

Loudes

11400 Castelnaudary Cedex

Tél : 04 68 94 61 57 - Fax : 04 68 94 11 67

Technicien : **Laurent BOISSIÈRE**

La Haille

Route de Lectoure

32100 Condom

Tél : 04 62 68 25 39 - Fax : 04 62 68 32 75

Techniciens :

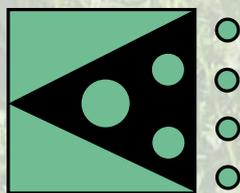
Bernard VALÉNA, Mathieu VILLA

Assistante : **Nelly SAMBUGARO**

Pour joindre votre interlocuteur : prenom.nom@fnams.fr

Glossaire

ACTA	Réseau des instituts des filières animales et végétales
AFES	Association Française de l'Etude des Sols
AFPF	Association Française des Productions Fourragères
AFPP	Association Française de Protection des Plantes
AGPB	Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales
AGPM	Association Générale des Producteurs de Maïs
AMM	Autorisation de Mise sur le Marché
ANAMSO	Association Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences Oléagineuses
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
APCA	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
BCAE	Bonnes Conditions Agro-Environnementales
CAC	Cooperativa Agricola Cesenate
CAP	Contrat d'Appui aux Projets
CASDAR	Compte d'Affectation Spécial pour le Développement Agricole et Rural
CETIOM	Centre Technique des Oléagineux et du Chanvre
CGB	Confédération Générale des planteurs de Betteraves
CIPAN	Culture Intermédiaire Piège A Nitrates
COAMS	Consorzio delle Organizzazioni di Agricoltori Moltiplicatori di Sementi
COMIFER	Comité français d'Etude et de Développement de la Fertilisation Raisonnée
COPA COGECA	Comité des Organisations Professionnelles Agricoles de l'Union Européenne et Comité Général de la Coopération Agricole de l'Union Européenne
CTIFL	Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes
CTPS	Comité Technique Permanent de la Sélection
DAMM	Direction des Autorisations de Mise sur le Marché
DGAL	Direction Générale de l'Alimentation
ESGG	European Seed Growers Group
FNPC	Fédération Nationale des Producteurs de Chanvre
FDSEA	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FNSEA	Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FOP	Fédération française des producteurs d'Oléagineux et de Protéagineux
FREDON	Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
GEMAS	Groupement d'Etudes Méthodologiques pour l'Analyse des Sols
GIS GC HP2E	Groupement d'Intérêt Scientifique Grande Culture à Hautes Performances Economiques et Environnementales
GNIS	Groupement National Interprofessionnel des Semences et plants
IHSG	International Herbage Seed Group
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
ITAB	Institut Technique de l'Agriculture Biologique
ITB	Institut Technique de la Betterave
ITSAP	Institut Technique et Scientifique de l'Apiculture et de la Pollinisation
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux
OAD	Outil d'Aide à la Décision
PAC	Politique Agricole Commune
PCAE	Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations
RMT	Réseau Mixte Technologique
SAFER	Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAMS	Syndicat départemental des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences
SIE	Surface d'intérêt Ecologique
SNAMLIN	Syndicat National des Agriculteurs Multiplicateurs de semences de Lin
SNES	Station Nationale d'Essais de Semences
UFS	Union Française des Semenciers



FNAMS

74 rue Jean-Jacques Rousseau - 75001 Paris
Tél : 01 44 82 73 33 - fax : 01 44 82 73 40
fnams.paris@fnams.fr - www.fnams.fr